Assurons
un monde
plus ouvert

CNP
assurances

Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2023

Sommaire

1 Organisation de la gouvernance 2

1.1 Répartition des compétences et des responsabilités 2

1.2 Dissociation des fonctions de présidente et de directrice générale 3

1.3 Mode d'exercice de la direction générale 6

2 Fonctionnement du conseil d'administration 7

2.1 Composition du conseil d'administration au 27 février 2024 8

2.2 Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration, aux instances dirigeantes et à l'encadrement supérieur 14

2.3 Informations sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF 18

2.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration 19

2.5 Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2023 20

2.6 Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés 24

3 Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux 25

3.1 Présidente du conseil d'administration 26

3.2 Directrice générale 27

3.3 Administrateurs 28

4 Rémunération des mandataires sociaux 42

4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux 42

4.2 Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux 44

5 Autres informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise 54

5.1 Informations sur les conventions conclues par les sociétés contrôlées dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce 54

5.2 Tableau récapitulatif des délégations données par l'assemblée générale au conseil d'administration 55

5.3 Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale 56

5.4 Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 56

Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2023

CNP ASSURANCES

Siège social :

4, promenade Cœur de Villle
92130 Issy-les-Moulineaux

Société anonyme au capital
de 686 618 477 euros
entièrement libéré
341 737 062 RCS Nanterre
Entreprise régie par
le code des assurances

Tél : 01 42 18 88 88
www.cnp.fr

CNP assurances

Chapitre

1

Organisation de la gouvernance

Le législateur français fixe le cadre général de la gouvernance des sociétés en leur laissant le soin d'en préciser l'organisation et les modalités.

La gouvernance de CNP Assurances et l'organisation de ses instances (conseil d'administration et direction générale) et de leurs domaines de compétences sont régies par les statuts de CNP Assurances, le règlement intérieur du conseil d'administration et les normes légales et réglementaires applicables à CNP Assurances, qui sont étroitement liées à son statut de société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et de société d'assurance, notamment la réglementation Solvabilité 2.

Compte tenu de cette réglementation, CNP Assurances a adapté la répartition des compétences et des responsabilités de sa gouvernance, en les articulant principalement autour des éléments suivants :

- la désignation de deux personnes physiques chargées de la direction effective (dirigeants effectifs) et celle de quatre responsables de fonctions clés (audit interne, actuariat, gestion des risques et vérification de la conformité) ;
- l'adoption, par le conseil d'administration, de politiques écrites et de rapports destinés à l'ACPR ou au public ;
- le renforcement des dispositifs de surveillance se rapportant aux exigences de compétence et d'honorabilité des personnes détenant un rôle clé dans l'entreprise (administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés).

CNP Assurances se réfère par ailleurs aux recommandations issues du code de référence AFEP-MEDEF [1] et à celles de l'Autorité des marchés financiers [2].

Les divergences avec ce code et leurs justifications figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément au principe *comply or explain* codifié à l'article L. 22-10-10 4° du code de commerce.

Enfin, CNP Assurances prête la plus grande attention aux recommandations des régulateurs ainsi qu'aux avis des agences de notation.

1.1 Répartition des compétences et des responsabilités

Les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général sont dissociées depuis le 10 juillet 2007.

Le conseil d'administration a confirmé le principe de cette dissociation à la nomination, le 11 janvier 2024, de Marie-Aude Thépaut en qualité de directrice générale.

Cette structure de gouvernance répartit les pouvoirs entre la direction générale et le conseil d'administration, de sorte à favoriser la création de valeur à long terme, déterminer les orientations de l'activité et veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à la direction générale et aux assemblées générales d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question relative à CNP Assurances et gère par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels de CNP Assurances ainsi que les comptes consolidés de CNP Assurances et ses filiales. Il veille à la qualité et à la fiabilité de l'information, en particulier l'information financière donnée au marché et aux parties prenantes.

Le conseil d'administration s'assure également de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des risques et porte la plus haute attention au respect de la conformité.

Il veille tout particulièrement à la déclinaison de la raison d'être de l'entreprise en son sein et à l'égard de toutes les parties prenantes.

Ces missions sont partagées avec la direction générale, chargée de la préparation des sujets et de l'élaboration de propositions qu'elle soumet à l'appréciation, au contrôle et à la validation du conseil d'administration.

(1) *Mis à jour en décembre 2022*
(2) *La recommandation de l'AMF DOC-2012-02 (mise à jour le 14 décembre 2023) regroupe l'ensemble des recommandations applicables aux sociétés déclarant se référer au code AFEP-MEDEF*

Celui-ci établit chaque année le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Il valide le rapport ORSA, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR), le rapport régulier au contrôleur (RSR) ainsi que les politiques écrites Solvabilité 2.

Le conseil d'administration assume des missions plus spécifiques, telles qu'autoriser les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, désigner les dirigeants mandataires sociaux, les évaluer et déterminer leur rémunération, répartir l'enveloppe de la rémunération allouée aux administrateurs par l'assemblée générale des actionnaires et convoquer les assemblées générales d'actionnaires.

La composition du conseil d'administration se caractérise par la recherche d'une représentation équilibrée et adaptée aux activités de CNP Assurances.

En 2023, il s'est appuyé sur quatre comités spécialisés (comité d'audit et des risques, comité stratégique, comité des rémunérations et des nominations et comité RSE créé en 2023). Chacun d'entre eux, dans son périmètre, a analysé et discuté des sujets soumis au conseil avant que celui-ci en débatte pour décision, fort des recommandations de ses comités spécialisés dans des domaines techniques requérant des connaissances spécifiques et des examens approfondis.

Les directeurs des fonctions groupe et fonctions clés de CNP Assurances (audit interne, dialogue parties prenantes communication et mécénat groupe, expérience client des services numériques et de la donnée, finances groupe, ressources humaines groupe, risques groupe, secrétariat général groupe, conformité groupe, actuariat groupe) ainsi que les directeurs des *Business Units* jouent un rôle essentiel auprès de ces instances, en leur apportant à la fois des précisions techniques et un éclairage global, propres à leurs domaines respectifs.

Les commissaires aux comptes sont invités à toutes les réunions du conseil d'administration ainsi qu'à celles du comité d'audit et des risques. Ils échangent au moins une fois par an exclusivement avec les membres du comité d'audit et des risques, sans directeurs de fonctions groupe ni de fonctions clés présents en salle.

Le conseil d'administration délègue à la directrice générale certains pouvoirs pour l'exécution de ses propres décisions et celles de l'assemblée générale des actionnaires.

Il est par ailleurs défini que certaines opérations stratégiques nécessitent, avant toute décision de la directrice générale, une autorisation préalable du conseil d'administration, notamment lorsqu'il s'agit de la réalisation d'opérations de croissance externe significatives.

Les prérogatives du conseil d'administration coexistent avec les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires qui a compétence exclusive notamment pour nommer les administrateurs, approuver les comptes annuels et consolidés, autoriser les opérations d'augmentation ou de réduction du capital social et modifier les statuts de CNP Assurances.

Le conseil d'administration mène ses travaux de manière collégiale, avec la plus forte considération pour la raison d'être inscrite dans les statuts de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de l'activité, dans le respect des valeurs de CNP Assurances et des réglementations qui lui sont applicables.

Pour assurer la qualité de gouvernance du conseil d'administration tout en favorisant la transmission des savoirs et des expériences, il est procédé à un renouvellement régulier des mandats des administrateurs.

1.2 Dissociation des fonctions de présidente et de directrice générale

La dissociation des fonctions de présidente du conseil d'administration et de directrice générale est un mode de gouvernance qui distingue clairement les fonctions d'orientation stratégique et de contrôle, qui appartiennent à la sphère de compétences du conseil d'administration, de celles opérationnelles et exécutives, qui relèvent de la responsabilité de la direction générale.

Conformément aux recommandations convergentes du code AFEP-MEDEF et de l'Autorité des marchés financiers, qui prévoient que les sociétés ayant opté pour cette dissociation doivent décrire précisément les missions confiées au (à la) président(e) du conseil, le conseil d'administration définit de manière explicite ces missions.

Celles-ci ne se limitent pas exclusivement à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration mais peuvent notamment couvrir les relations qu'entretient CNP Assurances avec ses grands partenaires et les pouvoirs publics, en France et à l'international.

L'étendue de ces missions est décrite dans le règlement intérieur du conseil d'administration de CNP Assurances et de ses comités spécialisés.

Rôles respectifs de la présidente et de la directrice générale

La présidente

Le conseil d'administration de CNP Assurances est présidé par Véronique Weill depuis le 31 juillet 2020.

Parmi les compétences qui lui sont dévolues par le code de commerce, figurent entre autres les responsabilités de :

- convoquer le conseil d'administration et fixer l'ordre du jour des séances ;
- présider les réunions du conseil d'administration et celles des comités spécialisés dont elle assure la présidence ;
- présider l'assemblée générale des actionnaires que le conseil d'administration convoque ;
- déterminer les informations sur lesquelles elle imposera la confidentialité ;
- soumettre à l'autorisation du conseil d'administration les conventions et engagements réglementés ;
- aviser les commissaires aux comptes de ces conventions et engagements réglementés.

La présidente veille au respect, par le conseil d'administration, du rôle et des prérogatives de la direction générale.

Elle s'assure de l'information permanente du conseil d'administration concernant les activités de l'entreprise, ses performances et tout autre sujet qu'elle estime nécessaire.

Elle organise et dirige les travaux du conseil d'administration qu'elle réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent. En 2023, le conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises et a consacré une journée à un séminaire stratégique des administrateurs.

La présidente veille à la transparence des processus décisionnels, en portant une attention à la clarté, la précision et l'exhaustivité des informations contenues dans les dossiers soumis à l'examen du conseil d'administration.

Elle est étroitement associée à la gestion stratégique de CNP Assurances. Ainsi, elle échange avec la directrice générale lors de points réguliers, notamment à propos d'événements et situations significatifs, relatifs à la stratégie, l'organisation et les grands projets d'investissement.

La directrice générale peut associer la présidente aux réunions internes qui préparent les décisions stratégiques pour l'entreprise.

De même, la présidente échange avec la directrice générale sur la préparation des conseils d'administration et organise des réunions en amont des conseils avec les membres du comité exécutif en charge des sujets tels que :

- budget annuel ;
- arrêté des comptes annuels et semestriels ;
- politiques écrites, soumises à l'approbation du conseil d'administration en application de la réglementation Solvabilité 2.

La présidente dispose des informations nécessaires à sa bonne connaissance des points d'actualité et aux discussions qu'elle pourrait avoir. Elle dispose de dossiers et rapports qui lui permettent de s'entretenir avec la directrice générale ou un membre du comité exécutif pour la bonne exécution de la stratégie de l'entreprise.

Pour exemple, tous les rapports d'audit interne lui sont communiqués au fur et à mesure de leur parution, quel qu'en soit l'objet, et elle peut commander des missions d'audit soit ponctuellement, soit dans le cadre de l'élaboration du plan d'audit discuté au conseil d'administration.

De manière générale, la présidente dispose d'un accès large et constant à l'information pertinente, qui lui permettra d'appréhender tout sujet au sein de l'entreprise.

En début d'année et autant que de besoin, elle rencontre les directeurs des *Business Units* et fonctions groupe, afin d'échanger librement sur l'accomplissement de leurs travaux et mesurer les différents enjeux qu'ils ont identifiés comme devant être partagés avec elle.

Elle veille également à maintenir un niveau de qualité très élevé par rapport à des aspects tels que :

- les relations avec l'actionnariat de CNP Assurances ;
- la diversité de la composition du conseil d'administration ;
- le fonctionnement du conseil d'administration ;
- la pertinence des formations proposées aux membres du conseil.

La directrice générale

La directrice générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de CNP Assurances, sous réserve des pouvoirs détenus par les actionnaires en assemblée générale et par les administrateurs en conseil d'administration.

Par ailleurs, la directrice générale participe activement aux séances du conseil d'administration et y rend régulièrement compte de la conduite des affaires de CNP Assurances à travers un point « faits marquants ». Elle participe, à ce titre, à la définition et à l'évolution de la stratégie arrêtée par le conseil d'administration.

Thomas Béhar, directeur général adjoint, directeur financier, a été désigné second dirigeant effectif de CNP Assurances. Conformément aux dispositions de l'article R. 322-168 du code des assurances, il dispose d'un large domaine de compétences et de pouvoirs sur les activités et les risques de CNP Assurances. En outre, il est impliqué dans les décisions particulièrement impactantes, en termes de stratégie, de finance et de budget.

Le conseil d'administration fixe des limitations de pouvoirs à la directrice générale et lui délègue certaines de ses prérogatives [1].

Les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration :

« (a) *adoption du budget de la Société ;*

(b) *proposition de distribution de dividendes, d'acomptes sur dividendes ou autres distributions de primes ou de réserves par la Société ;*

(c) *toute nouvelle orientation de l'activité de la Société ou de l'une de ses filiales consolidée par intégration globale par La Banque Postale et mentionnée dans le document d'enregistrement universel de cette dernière (une « Filiale » ou les « Filiales ») ou une modification de son objet, ou toute opération par la Société ou l'une de ses Filiales qui exprimerait une modification significative apportée aux orientations stratégiques du Groupe définies antérieurement ;*

(d) *après avis du comité stratégique, toute opération de croissance externe d'acquisition ou de cession, pour un montant unitaire supérieur à dix (10) millions d'euros par opération ainsi que tout partenariat stratégique, toute opération (en ce compris toute modification significative qui pourrait y être apportée) d'émission de titres de capital ou d'instruments financiers donnant accès au capital réalisée par la Société ou l'une de ses filiales consolidées (ou à laquelle Société ou l'une de ses filiales consolidées est partie) pour un montant unitaire supérieur à cinquante (50) millions d'euros par opération, qu'elles soient réalisées par la Société ou par l'une de ses Filiales, directes ou indirectes ; ce seuil prenant en compte le prix, la dette nette de la cible, toute promesse d'achat ou de souscription consentie par la Société et tout engagement hors bilan. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux acquisitions et cessions d'actifs liées à la gestion de portefeuille ;*

(1) *Ces limitations de pouvoirs et autorisations financières sont détaillées à l'article 1.2 A du règlement intérieur, disponible sur le site internet de CNP Assurances www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/qui-sommes-nous/la-gouvernance/gouvernement-d-entreprise*

(e) *après avis du comité stratégique, toute opération de croissance externe d'acquisition et de cession qui, quel que soit son montant, ne s'inscrirait pas dans l'orientation stratégique de la Société définie par le Conseil. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux opérations d'expérimentation ;*

(f) *après avis du comité stratégique, toute opération d'investissement ou de désinvestissement non visée au titre des décisions prévues aux paragraphes ci-dessus, réalisée par la Société ou l'une de ses Filiales (ou à laquelle la Société ou l'une de ses Filiales est partie) pour un montant unitaire supérieur à cinquante (50) millions d'euros, à l'exception :*

- de toute opération de trésorerie, de couverture ou de gestion de portefeuille relevant du cours normal de la Société ou de ses filiales consolidées dans le cadre de leurs activités d'assurance ou bien entrant dans le cadre de leur gestion courante,

- des décisions prévues aux paragraphes d) et e) ci-dessus (en ce compris les opérations liées à la gestion de portefeuilles) ou s'inscrivant dans le prolongement de ces dernières, notamment les réorganisations consécutives aux opérations visées au d) et e),

(g) *toute décision d'initier une action judiciaire (en ce compris toute procédure arbitrale), réglementaire ou administrative et toute transaction mettant fin à une situation contentieuse ou précontentieuse de la Société ou l'une de ses Filiales pour un montant supérieur à cinquante (50) millions d'euros étant précisé que si plusieurs de ces actions ont un fait générateur commun ou connexe, ce seuil est apprécié pour l'ensemble des actions concernées et à l'exception des contentieux relevant du cours normal des affaires de la Société ou de ses Filiales dans le cadre de leurs activités d'assurance, notamment ceux liés aux branches 66 et 68 au Brésil ;*

(h) *les cautions, avals, sûretés, garanties de toute nature des engagements d'une personne ou entité qui n'est pas intégralement détenue directement ou indirectement par la Société, pour un montant unitaire supérieur à cent (100) millions d'euros par opération, hors opérations effectuées par CNP Caution ;*

(i) *toute décision d'introduction en bourse de la Société ou de l'une de ses Filiales et toute décision portant sur une éventuelle offre au public d'instruments financiers émis par la Société ou l'une de ses Filiales hors exécution des programmes déjà validés dans le cadre de l'approbation du budget. »*

Le 27 février 2024, le conseil d'administration a renouvelé les autorisations permettant à la directrice générale, notamment, de :

- consentir des cautions, avals, sûretés, garanties de toute nature des engagements d'une personne ou entité qui n'est pas intégralement détenue directement ou indirectement par la Société, pour un montant unitaire supérieur à cent (100) millions d'euros par opération, hors opérations effectuées par CNP Caution [1] (et sans limite de montant pour garantir les engagements pris par les sociétés contrôlées au sens du II de l'article L. 233-16 du code de commerce, sous réserve de rendre compte au moins une fois par an au conseil des cautions, avals et garanties ainsi donnés) ;
- procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal de 2 Md€, tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur CNP Assurances ;
- autant que de besoin, procéder en une ou plusieurs fois, aux prix, conditions et modalités qu'il déterminera, au rachat d'obligations ou de titres assimilés émis par CNP Assurances, pour conservation ou annulation, le tout conformément aux dispositions contractuelles applicables et aux lois et règlements en vigueur ; le montant nominal maximal des titres qui pourront être rachetés dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder 1,5 Md€ ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies (ou panier de monnaies) ;
- en tant que de besoin, la directrice générale de CNP Assurances est également habilitée à mettre en place ou dénouer, en une ou plusieurs fois, des opérations de couverture des obligations ou titres assimilés émis ou à émettre par CNP Assurances, dans la limite d'un montant nominal maximal de 2 Md€ ou à la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, sous forme de *swaps* permettant notamment (sans que cela soit limitatif), de convertir en euros les coupons et le nominal (*swaps* de devises) ou de transformer l'indexation des coupons (*swaps* de taux d'intérêt).

(1) En outre, la directrice générale est autorisée à émettre et signer des engagements par lesquels CNP Assurances se porte caution de sa société filiale CNP Caution au titre des engagements de cette dernière envers l'ensemble des partenaires commerciaux de cette filiale. Cette autorisation relative à CNP Caution est limitée à un montant cumulé maximum de 11 Md€ diminué du montant correspondant au total des cautions, toujours en vigueur, octroyées par CNP Assurances au titre des engagements de CNP Caution envers l'ensemble des partenaires commerciaux de cette filiale

1.3 Mode d'exercice de la direction générale

La directrice générale, accompagnée de son comité exécutif, est en charge de la gestion quotidienne de CNP Assurances. La conformité des activités par rapport aux politiques et stratégies décidées par le conseil d'administration s'inscrit au cœur des actions et elle s'attache en permanence à préserver le lien entre stratégie et performances.

Dans le cadre de ses fonctions managériales et opérationnelles, la directrice générale s'appuie sur les compétences du second dirigeant effectif et des membres de son comité exécutif.

Celui-ci assure le pilotage opérationnel de l'entreprise et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, définie par le conseil d'administration.

Le comité exécutif de CNP Assurances réunit, au 27 février 2024, la directrice générale, le directeur général adjoint et dix hauts cadres dirigeants.

Il constitue un organe, à la fois, de réflexion, de coordination, de partage des initiatives et de suivi des projets transversaux. Il associe, au sein d'une structure interne, un très large éventail de compétences techniques, commerciales, managériales et opérationnelles.

Le comité exécutif suit les sujets d'intérêt transversal à la société et le pilotage stratégique, permettant à la directrice générale d'arrêter ses décisions.

Il examine les budgets, les prévisions pluriannuelles d'activité, les comptes, la politique d'investissement financier et les prévisions de résultat par segment d'activité. Il étudie les projets d'acquisition et suit l'activité des filiales françaises et étrangères.

Le comité exécutif s'assure en outre de la cohérence des plans d'action engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales. Il veille aux résultats et aux équilibres financiers du Groupe, élabore les plans d'action à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, essentiels à la bonne gouvernance de la société. Il porte par ailleurs une attention particulière aux enjeux RSE et à leur mise en œuvre opérationnelle au sein de l'entreprise.

Chaque séance du comité exécutif fait l'objet d'un compte rendu synthétique.

En marge du comité exécutif, la directrice générale réunit très régulièrement les principaux cadres du Groupe. Chacun d'entre eux se voit confier la mission d'assurer, à son niveau, l'information et les échanges dans des conditions analogues (comités de direction, réunions de collaborateurs…).

Quatre fonctions clés Groupe (gestion des risques, vérification de la conformité, actuariat et audit interne) sont portées par des directeurs rattachés à la directrice générale.

Ils sont régulièrement invités à participer au conseil d'administration, pour lui permettre d'apprécier les risques, responsabilités et enjeux associés à ces fonctions.

Le directeur des risques et le directeur de l'audit interne sont en outre invités permanents du comité d'audit et des risques.

La fonction clé gestion des risques est portée par la direction des risques Groupe, en charge de l'animation du dispositif de gestion des risques du Groupe.

Cette direction a notamment pour responsabilité de décliner l'appétence au risque du Groupe au travers des politiques de risques et des travaux d'estimation du capital économique ; de garantir l'exhaustivité du suivi des risques et l'efficacité du dispositif de surveillance ; de décliner le cadre de la prise de risques des différents métiers au travers, par exemple, de politiques de souscription, de délégations ou de normes d'investissement, et de porter un avis préalable sur les décisions impactant significativement le profil de risques avec le principe du double regard.

La fonction clé vérification de la conformité est portée par la direction de la conformité Groupe. Elle détecte, identifie, évalue et prévient les risques de non-conformité et délivre ses recommandations notamment dans les domaines suivants : gouvernance (adéquation de la comitologie, vérification des qualités professionnelles des tiers) ; déontologie professionnelle et éthique (secret professionnel et confidentialité, prévention du délit d'initié, lutte contre la corruption) ; protection de la clientèle (en particulier, connaissance client, devoir de conseil, information de la clientèle, traitement des réclamations) ; pratiques commerciales (en particulier, publicité et documentation commerciale, adéquation des produits avec la clientèle cible, règles de commercialisation des contrats) ; lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; lutte contre la fraude à l'assurance ; protection des données à caractère personnel.

La fonction clé actuarielle est portée par un département dédié dont les activités comprennent, entre autres, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et l'analyse des hypothèses retenues pour cet exercice. Ces activités incluent aussi notamment une analyse des mesures prises en matière de réassurance et de souscription. Les impacts en termes de résultats et de profil de risque sont alors systématiquement pris en compte.

La fonction clé audit interne est portée par la direction de l'audit interne qui apprécie la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle du Groupe.

Dans le cadre de ses missions, elle évalue la conception et l'efficacité des processus de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre sur les activités ou les processus considérés. Elle émet des recommandations et en assure le suivi pour en améliorer la qualité et la conformité.

Chapitre

2

Fonctionnement du conseil d'administration

2.1 Composition du conseil d'administration au 27 février 2024

15

Administrateurs

Assistent également aux réunions du conseil :

Marie-Aude Thépaut, directrice générale,
Thomas Béhar, directeur général adjoint, second dirigeant effectif
Corinne Foy, secrétaire du conseil d'administration,
Nedjama Hamani, représentante du comité social et économique

Les commissaires aux comptes :

Mazars, représenté par Jean-Claude Pauly
KPMG S.A., représenté par Pierre Planchon et Anthony Baillet

7
administrateurs proposés par La Banque Postale
Yves Brassart
Stéphane Dedeyan (1)
Sonia de Demandolx (2) (3)
La Banque Postale représentée par Perrine Kaltwasser
Christiane Marcellier (2) (3)
Sophie Renaudie (1)
Philippe Wahl

1
administrateur proposé par BPCE
Nicolas Namias

2
administrateurs représentant les salariés
Chahan Kazandjian
Gaëlle Martinet

3
administratrices indépendantes (4)
Véronique Weill
Amélie Breitburd
Rose-Marie Van Lerberghe

2
administratrices
Marcia Campbell
Stéphane Pallez

Profil des administrateurs
Présentation synthétique du conseil d'administration

69,23 %
Taux de féminisation (5)

27,3 %
Taux d'indépendance (5)

58 ans
Âge moyen

(1) *Ratification de la cooptation soumise à l'assemblée générale du 23 avril 2024*
(2) *Administratrice proposée par La Banque Postale sans en être salariée ni mandataire sociale*
(3) *Renouvellement soumis à l'assemblée générale du 23 avril 2024*
(4) *Au sens du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF*
(5) *Exclusion des deux administrateurs représentant les salariés dans les calculs, conformément aux articles 10.3 du code AFEP-MEDEF et L. 225-27-1 du code de commerce*

SITUATION AU 27 FÉVRIER 2024

	INFORMATIONS PERSONNELLES			EXPÉRIENCE	POSITION AU SEIN DU CONSEIL				PARTICIPATION À DES COMITÉS DU CONSEIL			
	Âge	Nationalité	Sexe	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Année de nomination	Échéance du mandat *	Ancienneté au conseil exprimée en année(s)	Comité d'audit et des risques	Comité des rémunérations et des nominations	Comité stratégique	Comité RSE
DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL												
Véronique Weill	64	FR	F	2	oui	2020	2025	3,58		•	♦	•
ADMINISTRATEURS												
Philippe Wahl	68	FR	M	0	non	1999	2026	16,84		•		
Stéphane Dedeyan	58	FR	M	1	non	2024	2026	0,13		•	•	
Yves Brassart	63	FR	M	0	non	2020	2025	3,98			•	
Sonia de Demandolx	47	FR et BR	F	0	non	2020	2024	3,98				
Christiane Marcellier	67	FR	F	0	non	2020	2024	3,98				
Perrine Kaltwasser (représentant LBP)	43	FR	F	0	non	2019	2025	4,42	•			•
Sophie Renaudie	56	FR	F	0	non	2023	2026	0,75	•		•	
Nicolas Namias	47	FR	M	0	non	2022	2026	1,22			•	
Amélie Breitburd	55	FR	F	0	oui	2021	2026	2,18	•		•	♦
Marcia Campbell	65	GB	F	0	non	2011	2024	13,01	•	•	•	
Stéphane Pallez	64	FR	F	2	non	2011	2024	12,90	♦		•	
Rose-Marie Van Lerberghe	77	FR	F	3	oui	2013	2025	10,42		♦		•
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS												
Gaëlle Martinet	46	FR	F	0	non	2023	2025	0,49		•		
Chahan Kazandjian	56	FR	M	0	non	2021	2025	2,87				•

♦ *Présidente* • *Membre*

** Conformément à l'article 16.1 des statuts de CNP Assurances, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans*

Changements intervenus dans la composition du conseil d'administration et de ses comités spécialisés entre le 31 décembre 2022 et le 27 février 2024

	Départ	Nomination
Conseil d'administration	François Géronde (24/05/23)	Sophie Renaudie (30/05/23)
	Laurence Guitard (02/08/23)	Gaëlle Martinet (01/09/23)
	Philippe Heim (02/08/23)	Stéphane Dedeyan (11/01/24)
	Nicolas Eyt (31/12/23)	
	Bertrand Cousin (25/01/24)	
Comité d'audit et des risques	Nicolas Eyt (31/12/23)	Sophie Renaudie (27/02/24)
Comité des rémunérations et des nominations	Laurence Guitard (02/08/23)	Gaëlle Martinet (27/09/23)
	Philippe Heim (02/08/23)	Stéphane Dedeyan (11/01/24)
Comité stratégique	Philippe Heim (02/08/23)	Stéphane Dedeyan (11/01/24)
	Nicolas Eyt (31/12/23)	Sophie Renaudie (27/02/24)
Comité RSE		Véronique Weill (27/09/23)
		Amélie Breitburd (27/09/23)
		Rose-Marie Van Lerberghe (27/09/23)
		Chahan Kazandjian (27/09/23)
		Perrine Kaltwasser (27/02/24)

Indépendance des administrateurs

Les tableaux ci-après présentent la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés au § 10.5 du code AFEP-MEDEF.

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives *

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son Groupe ; ou
- pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son Groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) sont explicités dans le rapport annuel.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du Groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

* *Le conseil d'administration, lors de sa séance du 27 février 2024, a procédé à l'analyse de l'indépendance des administrateurs et, dans le cadre de cet exercice, a estimé qu'aucun des administrateurs de CNP Assurances considérés comme indépendants n'entretient directement ou indirectement de relations d'affaires avec les sociétés du Groupe*

SITUATION ARRÊTÉE AU 27 FÉVRIER 2024

Critères [1]	Véronique Weill	Philippe Wahl	Stéphane Dedeyan	Yves Brassart	Sonia de Demandolx	Christiane Marcellier	Sophie Renaudie
Critère 1 : *Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes*	✘	✔	✘	✔	✘	✔	✔
Critère 2 : *Mandats croisés*	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 3 : *Relations d'affaires significatives*	✔	✘	✘	✘	✘	✔	✘
Critère 4 : *Lien familial*	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 5 : *Commissaire aux comptes*	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 6 : *Durée de mandat > à 12 ans*	✔	✘	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 7 : *Statut du dirigeant mandataire social non exécutif*	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 8 : *Statut de l'actionnaire important*	✔	✘	✘	✘	✘	✘	✘
Position du conseil d'administration [2]	I	NI	NI	NI	NI	NI	NI

(1) Dans les tableaux, ✔ représente un critère d'indépendance satisfait et ✘ représente un critère d'indépendance non satisfait
(2) I = Indépendant, NI = Non indépendant

Critères [1]	Perrine Kaltwasser	Nicolas Namias	Amélie Breitburd	Marcia Campbell	Stéphane Pallez	Rose-Marie Van Lerberghe	Chahan Kazandjian	Gaëlle Martinet
Critère 1 : *Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes*	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✘	✘
Critère 2 : *Mandats croisés*	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 3 : *Relations d'affaires significatives*	✘	✘	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 4 : *Lien familial*	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 5 : *Commissaire aux comptes*	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 6 : *Durée de mandat > à 12 ans*	✔	✔	✔	✘	✘	✔	✔	✔
Critère 7 : *Statut du dirigeant mandataire social non exécutif*	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Critère 8 : *Statut de l'actionnaire important*	✘	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Position du conseil d'administration [2]	NI	NI	I	NI	NI	I	NI	NI

(1) Dans les tableaux, ✔ représente un critère d'indépendance satisfait et ✘ représente un critère d'indépendance non satisfait
(2) I = Indépendant, NI = Non indépendant

Assiduité des administrateurs au cours de l'exercice 2023

	Conseil d'administration	Comité d'audit et des risques	Comité des rémunérations et des nominations	Comité stratégique	Comité RSE
Véronique Weill	100 %	-	100 %	100 %	100 %
Yves Brassart	92 %	-	-	86 %	-
Amélie Breitburd	92 %	100 %	-	86 %	100 %
Marcia Campbell	100 %	100 %	100 %	71 %	-
Bertrand Cousin	100 %	-	-	-	-
Sonia de Demandolx	100 %	-	-	-	-
Nicolas Eyt	100 %	100 %	-	100 %	-
François Géronde	75 %	-	-	-	-
Laurence Guitard	100 %	-	100 %	-	-
Philippe Heim	87 %	-	100 %	50 %	-
Perrine Kaltwasser	100 %	100 %	-	-	-
Chahan Kazandjian	100 %	-	-	-	100 %
Christiane Marcellier	100 %	-	-	-	-
Gaëlle Martinet	100 %	-	100 %	-	-
Nicolas Namias	67 %	-	-	29 %	-
Stéphane Pallez	83 %	100 %	-	29 %	-
Sophie Renaudie	100 %	-	-	-	-
Rose-Marie Van Lerberghe	100 %	-	100 %	-	100 %
Philippe Wahl	75 %	-	100 %	-	-

2.2 Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration, aux instances dirigeantes et à l'encadrement supérieur

La politique de diversité garantit la variété et la complémentarité des compétences des membres du conseil d'administration et celle des candidats retenus pour l'intégrer. Elle assure aussi leur diversité personnelle (âge, genre, nationalité, formation, domaines d'activité, expérience professionnelle). Le conseil reflète aussi une représentativité équilibrée des catégories d'administrateurs qui le composent (indépendants, représentant les salariés, actionnaires, partenaires), une capacité à adhérer à la culture de l'entreprise et à se positionner en faveur du développement de celle-ci.

La composition du conseil d'administration incarne une diversité internationale à travers les expériences de ses membres qui exercent ou ont exercé des fonctions à l'étranger. Les domaines d'activité dans lesquels ses membres évoluent ou ont évolué renvoient également une pluralité très intéressante pour l'appréhension des sujets.

En termes de diversité de compétences, il est à noter que l'application du régime Solvabilité 2 renforce les exigences en termes de compétences individuelle et collective des administrateurs des sociétés anonymes d'assurance. Cette application conduit à veiller tout particulièrement au fait que les membres du conseil d'administration possèdent collectivement les qualifications, l'expérience et les connaissances appropriées à l'exercice des responsabilités qui leur sont dévolues au sein du conseil et de ses comités spécialisés, notamment en matière de :

- marchés de l'assurance et marchés financiers ;
- exigences légales et règlementaires applicables à une entreprise d'assurance ;
- stratégie de l'entreprise et son modèle économique ;
- gouvernance d'une entreprise d'assurance ;
- analyse financière et actuarielle.

Il est par ailleurs essentiel que les membres du conseil d'administration présentent à la fois une sensibilité notable et des connaissances approfondies en matière de RSE, pour appréhender, à son juste degré d'importance, la très grande variété des sujets qui lui sont liés et sur lesquels ils sont de plus en plus amenés à travailler.

La compétence collective issue des expériences variées de chacun de ses membres est vérifiée chaque année par une évaluation du conseil d'administration. De même, elle est éprouvée à titre individuel pour toute nouvelle intégration.

Les membres du conseil d'administration bénéficient de formations dispensées au cours de l'année, dont les thèmes sont déterminés selon l'actualité (IFRS 17, cybersécurité, réglementation en matière de finance durable, enjeux liés aux risques climatiques, conformité…) et soumis à leur avis en séance.

Les nouveaux entrants, selon leur catégorie d'administrateurs, sont issus d'un processus de sélection mené par un cabinet de recrutement externe en relation avec le comité des rémunérations et des nominations. Ce dernier détermine les critères qui visent à orienter la sélection de profils et à enrichir la diversité du conseil. Des entretiens avec la directrice générale et les membres du comité exécutif sont proposés aux nouveaux administrateurs.

La mise en œuvre de la politique de diversité se décline à travers la composition du conseil d'administration. Le temps et la richesse des débats en séance, la variété des sujets abordés avec un intérêt toujours très fort, tout comme la pertinence et la qualité des interventions démontrent la parfaite alchimie de cette composition.

Présentation des compétences des membres du conseil d'administration au 27 février 2024

	Compétences liées à Solvabilité 2					Compétences RSE	
	Marchés de l'assurance et marchés financiers	Stratégie de l'entreprise et son modèle économique	Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance	Analyse financière et actuarielle	Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance	Enjeux ESG - Activité d'investissement	Enjeux ESG - Activité d'assurance
Véronique Weill	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Yves Brassart	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Amélie Breitburd	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Marcia Campbell	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Sonia de Demandolx	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Stéphane Dedeyan	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Perrine Kaltwasser	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Chahan Kazandjian	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Christiane Marcellier	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Gaëlle Martinet	✔	-	✔	-	✔	-	✔
Nicolas Namias	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Stéphane Pallez	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Sophie Renaudie	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Rose-Marie Van Lerberghe	✔	✔	✔	-	✔	✔	✔
Philippe Wahl	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔

Compétence collective des membres du conseil d'administration

L'évaluation de la compétence collective du conseil d'administration porte sur des critères liés à Solvabilité 2 et sur des indicateurs relatifs aux enjeux ESG, repris ci-dessous.

La synthèse des évaluations réalisées par chaque membre du conseil d'administration permet d'établir la cartographie de la compétence collective suivante, pour l'année 2023 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers **89,47 %**	Stratégie de l'entreprise et son modèle économique **94,74 %**	Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance **91,23 %**	Analyse financière et actuarielle **71,93 %**	Compétences légales et règlementaires applicables à l'entreprise d'assurance **82,46 %**
Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement **77,19 %**	Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance **75,43 %**	Ressources humaines **80,70 %**	Technologie de l'information **73,68 %**	International **82,46 %**

Informations sur la manière dont CNP Assurances recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son comité exécutif

La composition du comité exécutif reflète les choix de la directrice générale, qui s'entoure des compétences qu'elle juge utiles et pertinentes, en termes techniques, stratégiques, commerciaux, RH et opérationnels. Elle s'adjoint ainsi les compétences élevées d'une structure interne, favorisant les discussions et réflexions en vue d'arrêter ses décisions.

Au 27 février 2024, le comité exécutif réunit la directrice générale, le directeur général adjoint et dix hauts cadres dirigeants, soit 12 personnes - six femmes et six hommes - pour une parité hommes/femmes atteinte.

Informations sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité

La composition de la population des cadres de direction de CNP Assurances (95 personnes au 31 décembre 2023) fait apparaître un taux de féminisation de 40 %.

Informations sur les objectifs de mixité des instances dirigeantes

Dans un contexte de réglementation en permanente évolution, le groupe CNP Assurances a poursuivi, en 2023, ses engagements forts en faveur de la mixité, en parfaite adéquation avec la mise en œuvre de sa raison d'être.

Sur proposition de la direction générale, le conseil d'administration détermine les objectifs de l'entreprise en matière de mixité des instances dirigeantes ainsi que l'horizon de temps pour y parvenir. La notion d'instances dirigeantes s'étend du conseil d'administration aux comités exécutifs et aux comités de direction et plus largement encore à l'encadrement supérieur.

Transposée à CNP Assurances, cette notion concerne le comité exécutif, le cercle IMPACT, première strate de communication managériale composée du *management* de l'entreprise, qui porte et déploie les orientations stratégiques de cette dernière et contribue fortement à sa transformation, et, enfin, la population des cadres au sens de l'accord du 3 mars 1993 (accord de branche sur les cadres de direction des sociétés d'assurance).

La politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes vise à rechercher une présence équilibrée d'hommes et de femmes au sein de chaque population considérée.

L'égalité de traitement entre hommes et femmes représente un principe ancré depuis 2005 dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines de CNP Assurances, au rythme des accords sociaux successifs qui ont été conclus. Pour preuve, les excellents résultats enregistrés depuis plusieurs années, venant confirmer la maturité de l'entreprise dans ce domaine, qui s'est vu attribuer la note de 100/100 à l'Index 2023 égalité femmes-hommes [(1)].

Dans la continuité de ses engagements et au regard de ses enjeux, l'entreprise s'attache à mettre en œuvre des leviers destinés à renforcer la mixité de ses instances dirigeantes, dont les impacts sont attendus à moyen terme.

L'objectif est d'atteindre, en 2025, un taux de 45 % de femmes parmi les cadres de direction et la parité tant pour le cercle IMPACT que pour le comité exécutif.

(1) Note moyenne des entreprises de plus de 1 000 salariés pour l'année 2023 : 89,7/100

Cadres de direction

SITUATION À FIN 2022

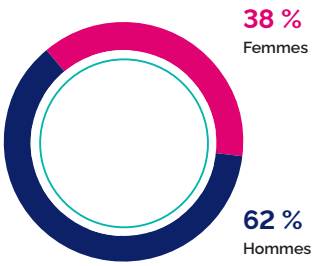

Moyenne annuelle 2022 (méthode Loi Rixain) : 36 % de femmes

SITUATION À FIN 2023

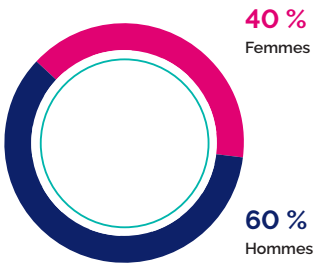

Moyenne annuelle 2023 (méthode Loi Rixain) : 41 % de femmes

OBJECTIFS 2025

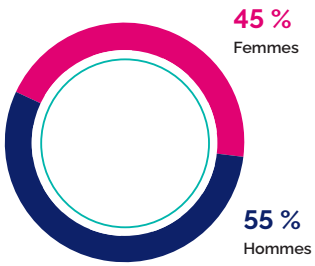

Cercle IMPACT

SITUATION À FIN 2022

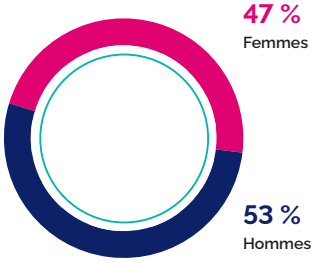

Moyenne annuelle 2022 (méthode Loi Rixain) : 44 % de femmes

SITUATION À FIN 2023

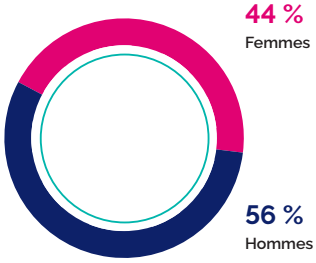

Moyenne annuelle 2023 (méthode Loi Rixain) : 46,5 % de femmes

OBJECTIFS 2025

Parité

Comité exécutif

SITUATION À FIN 2022

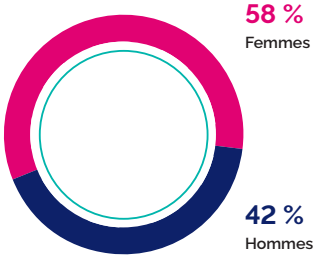

Moyenne annuelle 2022 hors DG (méthode Loi Rixain) : 51 % de femmes

SITUATION À FIN 2023

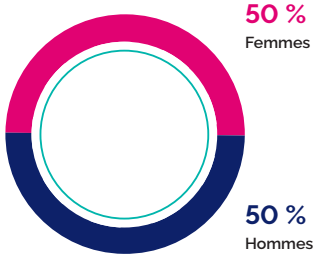

Moyenne annuelle 2023 hors DG (méthode Loi Rixain) : 58 % de femmes

OBJECTIFS 2025

Parité

2.3 Informations sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF

Explications des dispositions en écart avec le code de référence AFEP-MEDEF

CNP Assurances adhère au code AFEP-MEDEF [1], sans remettre en cause le respect de cette référence, les spécificités de CNP Assurances ont pu conduire la société à en diverger.

En application de l'article L. 22-10-10, 4° du code de commerce, les écarts constatés et leurs justifications sont recensés ci-après.

Exigences du code AFEP-MEDEF	CNP Assurances	Explications
RATIOS D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS (SITUATION AU 27/02/24)		
Conseil d'administration : ratio supérieur à 66 % Comité d'audit et des risques : ratio supérieur à 66 %	Ratio de 27,3 % Ratio de 33,34 %	Un processus de recrutement d'administrateurs indépendants, ayant vocation à rejoindre un ou plusieurs comités spécialisés du conseil d'administration dont le comité d'audit et des risques, a été lancé en 2023. Une sensibilisation du conseil d'administration a été faite au mois de septembre 2023 sur la non-atteinte du niveau de ratio d'administrateurs indépendants au comité d'audit et des risques. Le cabinet de recrutement mandaté dans le cadre du processus de recrutement a mené des recherches de profils répondant aux critères définis par le comité des rémunérations et des nominations. Ce processus se révèle à ce jour infructueux, aucun candidat auditionné ne remplissant un profil suffisamment intéressant pour être proposé à la nomination au conseil d'administration, étant précisé que pour l'un des candidats c'est la situation potentielle de conflit d'intérêts avec un autre mandat occupé qui a conduit à mettre un terme à sa candidature. L'objectif est de faire aboutir ce recrutement d'ici l'assemblée générale du mois d'avril 2024.
CRITÈRES D'INDÉPENDANCE		
Ne pas être (…) administrateur d'une société consolidée par CNP Assurances (…)	Véronique Weill est administratrice de CNP Seguros Holding Brasil et Holding XS1 S.A., filiales brésiliennes consolidées de CNP Assurances	Le conseil d'administration estime que l'exercice de ces mandats par une administratrice indépendante participe à son bon fonctionnement. En effet, il lui paraît essentiel, au regard des enjeux élevés que représentent les filiales concernées pour CNP Assurances, de bénéficier d'une vision directe et complémentaire sur l'activité déployée en Amérique latine. Cette présence se justifie d'autant plus dans le contexte de l'arrivée d'une nouvelle directrice générale à la tête de CNP Assurances. En outre, il est à noter que Véronique Weill ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de l'exercice de ces mandats. Conformément au guide d'application du code AFEP-MEDEF publié en juin 2022, Véronique Weill s'abstient de participer aux délibérations et aux décisions du conseil d'administration de CNP Assurances sur lesquelles un conflit d'intérêts entre CNP Assurances et ces filiales pourrait être identifié, si par impossible, une telle éventualité venait à se produire.
PLAN DE SUCCESSION		
Le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux fait l'objet d'une veille permanente		Le fonctionnement de CNP Assurances répond à la réglementation Solvabilité 2, qui impose la désignation de deux dirigeants effectifs. Ce dispositif est respecté en la présence de Thomas Béhar, second dirigeant exécutif, et garantit, en cas de vacance imprévue de la directrice générale ou lui-même et en tout état de cause, la continuité de la direction générale de la société. Concernant le remplacement temporaire ou définitif des dirigeants mandataires sociaux, le comité des rémunérations et des nominations a travaillé étroitement avec un cabinet de recrutement en 2023, ce qui a notamment permis au conseil d'administration d'être en condition de procéder à la nomination de la nouvelle directrice générale Marie-Aude Thépaut le 11 janvier 2024 après de nombreux échanges entre les membres, les représentants du cabinet et les candidats approchés ou déclarés.

(1) Le code AFEP-MEDEF est disponible sur le site Internet de l'AFEP, notamment en suivant l'adresse suivante : www.afep.com/themes/gouvernance/

Exigences du code AFEP-MEDEF	CNP Assurances	Explications
SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN SALARIÉ DEVENU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
Il est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société du groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission Lorsque le contrat de travail est maintenu, celui-ci est suspendu conformément à la jurisprudence	Le contrat de travail de Marie-Aude Thépaut est suspendu	Le conseil d'administration a estimé qu'il ne convenait pas d'exiger de Marie-Aude Thépaut la rupture de son contrat de travail compte tenu de sa situation personnelle (parcours professionnel exclusivement dédié à CNP Assurances dès la sortie de sa formation initiale avec une ancienneté de plus de 17 ans). Cette suspension du contrat de travail implique que Marie-Aude Thépaut ne bénéficiera pas, pendant la durée de son mandat, des éléments de rémunération y afférents, qui résultent de son contrat de travail. Elle ne sera ainsi rémunérée qu'au titre de son mandat social, selon les modalités décrites dans le présent document.
L'indemnité de départ ne doit pas excéder, le cas échéant, deux ans de rémunération (fixe et variable) annuelle		En cas de cessation du mandat de directrice générale de Marie-Aude Thépaut, en aucun cas le montant cumulé de l'éventuelle indemnité de départ au titre du mandat et des indemnités susceptibles d'être versées en raison de la rupture du contrat de travail ne pourront, au total, excéder un montant correspondant à deux années de rémunération fixe et variable annuelle au titre du mandat de directrice générale.

2.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les modalités de préparation et d'organisation du conseil d'administration sont indiquées dans son règlement intérieur, lequel a pour objet de compléter et de préciser les règles légales, réglementaires, statutaires et les recommandations de place auxquelles le conseil se réfère. Le règlement intérieur est rendu public sur le site Internet de CNP Assurances.

Un calendrier prévisionnel des instances est arrêté chaque année. Il mentionne les réunions du conseil d'administration et celles de ses comités spécialisés, excepté le comité stratégique qui est saisi en fonction de la survenance des projets sur lesquels il est amené à se prononcer.

En accord avec la présidente, la secrétaire du conseil d'administration transmet aux administrateurs, par voie électronique sécurisée, la documentation nécessaire à la connaissance des sujets inscrits à l'agenda d'une réunion du conseil d'administration et à la préparation de leurs décisions. Entre deux séances, il est possible que des notes d'information sur des sujets d'actualité soient communiquées aux administrateurs qui sont en outre destinataires de la revue de presse quotidienne et des communiqués de presse de CNP Assurances.

Chaque séance du conseil donne lieu à la constitution d'un dossier couvrant les sujets de l'agenda et diffusé aux administrateurs plusieurs jours avant la tenue de la réunion. Cette documentation peut être accompagnée d'une revue de presse semestrielle, de notes d'information au titre de suivis de sujets précédemment abordés, d'une sélection d'analyses financières concernant CNP Assurances. Le dossier du conseil comprend aussi régulièrement le projet de procès-verbal de la séance précédente.

À chacune de ses réunions, le conseil est informé par la directrice générale et échange avec elle en séance sur la gestion courante et des événements marquants relatifs à la marche de l'entreprise. Il bénéficie de présentations par le directeur financier des indicateurs trimestriels et des arrêtés comptables semestriels et annuels, avec une attention particulière portée au passage à la norme comptable IFRS 17 et à ses impacts.

Sont également soumis au conseil des rapports détaillés sur l'évolution des sujets à caractère commercial, financier et opérationnel permettant de suivre la stratégie de l'entreprise, la bonne compréhension de ses activités et de ses perspectives de développement. Il en est de même du suivi des plans d'actions mis en œuvre par CNP Assurances à la demande de l'ACPR ainsi que des enjeux liés aux risques climatiques.

Lors de ses séances, le conseil d'administration peut échanger avec la directrice générale et les cadres dirigeants portant sur les points à l'agenda pour avoir des éclaircissements et approfondir les sujets afin de se prononcer, en parfaite connaissance, sur les éventuels projets de décisions qui lui sont soumis.

Depuis deux ans, chaque séance s'achève par un temps d'échanges exclusivement réservé aux administrateurs qui apprécient particulièrement cette session dont il n'est pas rendu compte dans le procès-verbal de la réunion.

Les participants aux séances du conseil sont tenus à une obligation de discrétion renforcée à l'égard des informations ayant un caractère confidentiel et présentées comme telles par la présidente du conseil d'administration.

Les règles de prévention et de gestion des conflits d'intérêts sont précisées dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Afin d'exercer plus efficacement ses missions de gestion, de contrôle et de décision, le conseil d'administration bénéficie des avis de ses comités spécialisés, dont il nomme les membres et les présidents respectifs, tous administrateurs.

Les attributions spécifiques de ces comités sont intégrées dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

2.5 Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2023

Conseil d'administration

12
réunions

93 %
Taux de participation

2h40
Temps moyen de réunion

En 2023, le conseil d'administration a notamment orienté ses travaux sur :

- le suivi de l'activité de CNP Assurances en France, en Europe et en Amérique latine, en échangeant directement avec les responsables des filiales et en examinant au fil de l'année les éléments de succès, mais aussi les actions menées par le Groupe pour contrecarrer l'apparition de tendances défavorables auxquelles il peut être confronté ;
- la résilience de CNP Assurances à l'environnement macro-économique, en examinant entre autres le résultat de stress tests, la situation des investissements dont les actifs immobiliers, le comportement des assurés, les actions menées en termes de politique commerciale et la stratégie de participation aux bénéfices en Epargne notamment pour mieux positionner l'assurance-vie dans la nouvelle hiérarchie des taux ;
- les mesures de rationalisation de partenariats proposées, avec :
  - la dissolution du GIE GPA et l'intégration de ses effectifs dédiés aux activités portées par CNP Assurances afin d'assurer une continuité de service aux assurés,
  - l'absorption, par voie de fusion simplifiée, de MFPrévoyance par CNP Assurances, en cohérence avec la logique de groupe intégré que CNP Assurances entend mener particulièrement lorsque la totalité des gains d'efficience et de rentabilité attendus ne sont pas réalisés,
  - la cession de la participation minoritaire de CNP Assurances dans la société Epsens, compte tenu de la stratégie de CNP Assurances de développer son offre destinée à constituer un capital supplémentaire pour la retraite via l'épargne retraite et non l'épargne salariale,
  - le recalibrage du partenariat avec AG2R La Mondiale au sein de leur société commune Arial CNP Assurances, en axant son développement en épargne retraite sur les segments de clientèle grands comptes et ETI,
  - la cession de la participation dans iSalud, comparateur d'assurance santé espagnol, activité qui n'entre pas dans sa stratégie et dans laquelle le Groupe avait investi pour explorer la nouveauté digitale et conserver une option de croissance possible selon l'évolution de nouveaux facteurs digitaux sur les ventes ;
- la recherche de partenaires pour renforcer le développement, ce qui s'est notamment concrétisé avec la conclusion de l'accord avec la poste brésilienne (Correios) ;
- les domaines concourant à la performance opérationnelle de CNP Assurances (cybersécurité, sous-traitance, ressources humaines,...) ;
- des travaux techniques menés en application de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 (revue de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, approbation de rapports [1] et d'ajustements apportés aux politiques écrites [2] concourant à garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité de CNP Assurances...) ;
- la transition vers la nouvelle norme comptable IFRS 17 et ses impacts sur les comptes ;
- la démarche et les enjeux de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) du Groupe.

Le conseil d'administration et ses comités spécialisés ont intégré ce point essentiel dans tous leurs travaux et leurs débats, plaçant la stratégie RSE au coeur de leurs missions, au travers d'actions et de décisions significatives :

- présentation du bilan annuel 2022 de la raison d'être du Groupe et de l'atteinte des objectifs en termes de KPIs : débats sur les résultats et la mise à jour de certains KPIs (février 2023) ;
- présentation des enjeux et risques RSE, avec une attention particulière sur la stratégie climat du Groupe (février 2023) ;
- examen, avant approbation, des politiques ressources humaines de l'entreprise : politique de rémunération qui intègre des critères de durabilité, politique honorabilité & compétence, objectif de mixité au sein des instances dirigeantes (février 2023) ;
- examen et approbation du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (février 2023) ;
- validation de la partie variable de la rémunération du directeur général, intégrant des objectifs extra-financiers (mai 2023) ;
- suivi des enjeux de conformité et d'éthique des affaires : protection des données à caractère personnel, lutte anti-corruption, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, lutte contre la fraude (avril et juillet 2023) ;
- suivi des enjeux liés à la cybersécurité et panorama complet des risques de sécurité informatique : feuille de route, dispositif, gouvernance (août 2023) ;
- mise à jour du cadre d'appétence au risque du Groupe et suivi des critères ESG intégrés dans ce dispositif (août 2023) ;

(1) *Rapports SFCR ; rapports RSR ; rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière ; rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : plan préventif de rétablissement*

(2) *Ces politiques ont notamment pour objet : la gestion des risques et ses politiques annexes (souscription, provisionnement, gestion actif/passif, investissements, gestion des risques opérationnels, réassurance et autres techniques d'atténuation des risques), le contrôle interne, l'audit interne, la sous-traitance, le reporting, la politique ORSA, la valorisation des actifs et passifs, la gestion du capital, l'honorabilité et la compétence, la rémunération et la continuité d'activité*

- validation de l'arrêté des comptes semestriels et approbation du communiqué de presse sur les indicateurs de résultats semestriels 2023 du Groupe mettant en exergue les indicateurs clés extra-financiers (août 2023) ;
- réflexion sur le cadre puis validation de la création d'un comité RSE du conseil d'administration (septembre 2023) ;
- présentation du bilan semestriel 2023 de la raison d'être du groupe et de l'atteinte des objectifs en termes de KPIs (septembre 2023) ;
- formation sur les notations ESG des entreprises, suivie d'une discussion sur les pistes d'amélioration des notations ESG de l'entreprise (septembre 2023) ;
- séminaire stratégique intégrant des présentations et débats sur la stratégie et les opportunités de développement de l'entreprise sous le prisme RSE et sur la transformation culturelle de l'entreprise (octobre 2023).

Le conseil d'administration veille à l'orientation stratégique et l'engagement RSE des filiales de CNP Assurances, ainsi qu'à la déclinaison opérationnelle de la raison d'être au sein de ces filiales.

De même, lorsqu'il étudie les opérations de M&A proposées à son approbation, son analyse porte aussi sur les aspects RSE et il vérifie l'intégration des enjeux RSE dans les politiques Solvabilité 2 qu'il est appelé à approuver.

Conformément aux recommandations de l'ACPR sur la gouvernance des risques climatiques, le conseil d'administration, tout comme le comité exécutif et les fonctions clés, a été sensibilisé et formé aux enjeux et risques liés au changement climatique.

Comités spécialisés du conseil d'administration

LE COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres : 5		Taux d'indépendance	Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	**Stéphane Pallez, présidente**	60 %	8	100 %	3 heures
	Amélie Breitburd				
	Marcia Campbell				
Administrateurs non indépendants	Nicolas Eyt				
	LBP, représentée par Perrine Kaltwasser				

Les membres du comité d'audit et des risques ont été nommés par le conseil d'administration au regard de leur expérience professionnelle et de leur formation. Ils disposent de compétences de haut niveau, notamment en matière financière, comptable et de contrôle légal des comptes. Bien entendu, ils sont particulièrement aguerris aux domaines assurantiels et bancaires.

En 2023, le comité d'audit et des risques a poursuivi ses travaux, fournissant au conseil d'administration avis et recommandations, après discussions en séance avec les sachants de l'entreprise et après auditions des commissaires aux comptes sur certains points.

Il a pu également échanger avec les invités permanents à ses séances, que sont le directeur financier, le directeur des risques et le directeur de l'audit interne qui participe désormais aux séances.

Les membres du comité d'audit et des risques disposent des documents et informations nécessaires à l'exercice de leur mission, tout particulièrement lors de l'examen des comptes annuels et semestriels, ou celui des indicateurs financiers.

Ils peuvent ainsi se préparer avant les présentations des éléments en séance et les échanges qui permettront d'approfondir les sujets.

Le comité d'audit et des risques se réunit généralement la veille du conseil d'administration pour préparer les débats et rendre un avis pertinent sur les sujets communs aux deux instances.

Il peut consulter des experts externes aux frais de CNP Assurances après en avoir informé préalablement la présidente du conseil d'administration ou le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses travaux, outre les missions de suivi, de revue et d'examen qui lui reviennent dans le cadre de son périmètre, le comité d'audit et des risques a particulièrement contribué, en 2023, aux sujets suivants :

- le passage, au 1er janvier, à la norme IFRS 17, avec ses multiples impacts sur les comptes, sur le cadre d'appétit au risque et sa traduction en termes de communication financière ;
- le contexte financier, l'exposition bancaire et la situation immobilière de l'entreprise ;
- plus généralement, l'exposition de CNP Assurances aux risques de tout ordre ;
- la situation financière des filiales italiennes dans un environnement concurrentiel très fort et les plans d'actions élaborés pour y faire face ;
- les travaux du programme Solvabilité 2 ;
- les lignes directrices des programmes relatifs aux investissements et à l'utilisation d'instruments financiers à terme ;
- l'activité de la direction de l'audit interne, celle de la direction de la conformité et leurs programmes prévisionnels respectifs ;
- les enjeux et risques RSE avec focus sur des enjeux extra-financiers.

Les sujets de conformité ont pris de l'ampleur dans les travaux du comité d'audit et des risques, de plus en plus prégnants s'agissant des filiales internationales du Groupe.

Enfin, le comité d'audit et des risques a continué à bénéficier et à commenter le suivi consolidé des recommandations exprimées par l'audit interne, des travaux des commissaires aux comptes et des activités de la fonction clé actuarielle afin de disposer d'une vision à la fois ciblée et générale de son périmètre et de ses protagonistes.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres : 5		Taux d'indépendance [1]	Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	**Rose-Marie Van Lerberghe, présidente** Marcia Campbell Véronique Weill	75 %	3	100 %	1 heure
Administrateurs non indépendants	Philippe Wahl Gaëlle Martinet				

(1) Exclusion de Gaëlle Martinet, administratrice représentant les salariés, dans le calcul du taux d'indépendance conformément aux articles 10.3 du code AFEP-MEDEF et L. 225-27-1 du code de commerce

Le comité des rémunérations et des nominations a pour périmètre la sélection des candidats aux fonctions d'administrateurs et de membres des comités spécialisés, l'examen des propositions de nomination de la présidente, de la directrice générale, du second dirigeant effectif ainsi que celles des candidats aux quatre fonctions clés.

Il anticipe les renouvellements d'administrateurs, avec une veille particulière et régulière sur les candidats potentiels, en vue des sélections formelles organisées par ses soins.

De même, il s'assure de la réalisation d'un plan de succession pour les dirigeants de l'entreprise.

Relèvent également de son champ d'attribution l'examen des rémunérations de la présidente du conseil d'administration, de la directrice générale et des mandataires sociaux des filiales contrôlées. Le comité est aussi informé des principes qui gouvernent la politique de rémunération des salariés et de certaines catégories d'entre eux, comme les preneurs de risque [1], au travers de la politique de rémunération validée par le conseil d'administration.

Il effectue des préconisations au conseil d'administration en matière de répartition de la rémunération à allouer aux administrateurs en fonction de critères fixes et établis que sont l'assiduité aux réunions et les fonctions exercées dans les comités spécialisés.

Les dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'une administratrice représentant les salariés sont associés aux travaux du comité des rémunérations et des nominations. La présidente du conseil d'administration en est membre et la directrice générale est invitée à participer aux séances selon les points inscrits à l'agenda. Toutes deux s'abstiennent de participer aux débats et aux décisions concernant le renouvellement de leurs mandats respectifs et leur rémunération.

En outre, le comité des rémunérations et des nominations :

- est informé par la directrice générale :
  - des propositions relatives au contrat de travail et à la rémunération du directeur général adjoint,
  - des rémunérations attribuées aux mandataires sociaux du Groupe ;
- est saisi par la directrice générale, pour avis préalable :
  - des désignations aux quatre fonctions clés auxquelles elle entend procéder,
  - de la proposition qu'elle entend faire au conseil d'administration s'agissant de la désignation du second dirigeant effectif ;
- donne annuellement son avis sur le niveau de rémunération et l'atteinte des objectifs des titulaires des fonctions clés et du second dirigeant effectif.

(1) Personnes dont l'activité a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise, dont les dirigeants effectifs et les personnes occupant les quatre fonctions clés

LE COMITÉ STRATÉGIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres : 7		Taux d'indépendance	Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	**Véronique Weill, présidente** Amélie Breitburd Marcia Campbell Stéphane Pallez	57 %	7	70 %	45 minutes
Administrateurs non indépendants	Yves Brassart Nicolas Eyt Nicolas Namias				

En 2023, le comité stratégique s'est réuni à plusieurs reprises, souvent sous un délai de prévenance assez court, pour examiner des projets de M&A importants en termes financiers et stratégiques, qui représentaient de véritables leviers de croissance interne et externe. Il s'est aussi prononcé sur un projet de désinvestissement, s'inscrivant pleinement dans la préservation des enjeux stratégiques de l'entreprise. Il a ainsi pu rendre au conseil d'administration des avis pertinents sur des opérations d'envergure que le conseil a lui-même étudiées au regard des perspectives de développement et de la stratégie de CNP Assurances.

LE COMITÉ RSE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres : 4		Taux d'indépendance [1]	Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	**Amélie Breitburd, présidente** Véronique Weill Rose-Marie Van Lerberghe	100 %	1	100 %	1 heure
Administrateur non indépendant	Chahan Kazandjian				

(1) Exclusion de Chahan Kazandjian, administrateur représentant les salariés, dans le calcul du taux d'indépendance conformément aux articles 10.3 du code AFEP-MEDEF et L. 225-27-1 du code de commerce

Le comité RSE a été constitué sur décision du conseil d'administration qui s'est ainsi doté d'un comité spécialisé pour réfléchir et répondre aux enjeux d'importance croissante en matière de RSE.

Au-delà de la précédente nomination d'un administrateur référent RSE, le conseil d'administration renforce, au travers de ce nouveau comité, son rôle en termes de gouvernance, à la fois de la raison d'être et des enjeux de durabilité de CNP Assurances. Il peut ainsi parfaitement assurer les nouvelles missions en matière de stratégie RSE que confèrent aux conseils d'administration les recommandations du code AFEP-MEDEF révisé en décembre 2022.

Outre la préparation des travaux du conseil d'administration dans ce vaste périmètre aux champs d'application extrêmement variés et très réglementés, le comité RSE est un organe de recommandation du conseil, en charge de veiller à sa bonne prise en compte des sujets RSE dans la stratégie de l'entreprise et à leur mise en œuvre.

En toute logique, la directrice de la transformation stratégique, le directeur des investissements et le directeur RSE de CNP Assurances sont les interlocuteurs privilégiés de la présidente du comité RSE, qui n'est autre que l'ancienne administratrice référente RSE du conseil.

En 2023, les travaux du comité se sont inscrits dans la lignée de la démarche autour de la raison d'être de CNP Assurances et des KPIs associés, permettant notamment de recommander une stratégie RSE comprenant des objectifs précis, définis pour différents horizons de temps. Les réflexions et actions vont se poursuivre autour des objectifs climat et des KPIs associés, dans le cadre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) et de la *Science-Based Target initiative* (SBTi).

Au travers de son comité RSE, le conseil d'administration confirme toute la considération et la valeur qu'il porte à l'intégration de la dimension RSE dans tout sujet concernant l'entreprise.

2.6 Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés

Conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF et de son règlement intérieur, après deux appréciations annuelles réalisées en interne, le conseil d'administration a procédé, en 2023, à une évaluation de son fonctionnement par un consultant extérieur disposant d'une expertise à la fois dans le secteur financier (assurance, banque) et en matière de gouvernance au sein des grandes entreprises.

Cette étude diligentée par la présidente du comité des rémunérations et des nominations a été menée sous forme d'entretiens individuels confidentiels, selon une trame de discussion autour des processus de fonctionnement et des comportements des membres du conseil, validée par la présidente du comité des rémunérations et des nominations. Les administrateurs ainsi que le directeur général en fonction ont été invités à s'exprimer sur le rôle du conseil et la vision de leur propre rôle au sein de l'instance ainsi que sur des aspects plus pragmatiques.

Le rapport résultant de cette évaluation a été intégralement fourni au conseil d'administration. La synthèse de l'évaluation a été présentée en séance par les consultants qui ont également exposé les recommandations majoritairement issues des entretiens.

Les administrateurs ont unanimement souligné les qualités du conseil d'administration de CNP Assurances, parfaitement aligné sur son rôle et conforme aux standards AFEP-MEDEF. Ils ont entendu les pistes d'amélioration possibles quant au fonctionnement du conseil, qu'ils sont plusieurs à avoir citées en entretien individuel. Ces marges de progression ne manqueront pas de faire l'objet d'un *follow up* concret.

Forts de leurs échanges avec chaque membre du conseil, les consultants ont produit leurs propres recommandations.

Cette évaluation, notamment les axes d'évolutions préconisés, sera inscrite à l'agenda d'une séance du conseil en début d'année 2024, afin d'en tirer les meilleurs bénéfices.

Chapitre

3

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux (1)

(1) *Situation à l'issue du conseil d'administration du 27 février 2024*

3.1 Présidente du conseil d'administration

Véronique Weill

Présidente du conseil d'administration de CNP Assurances

Âge : 64 ans **| Nationalité :** Française

Formation : Institut d'études politiques de Paris, licence de lettres de la Sorbonne

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux

Appartenance à des comités du conseil d'administration : comité des rémunérations et des nominations (membre) ; comité stratégique (présidente) ; comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (présidente) ; comité RSE (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 31 juillet 2020

Échéance du mandat en cours : 2025

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ; comité des rémunérations et des nominations : 100 % ; comité stratégique : 100 % ; comité RSE : 100 %

Parcours professionnel

Véronique Weill a commencé sa carrière chez Arthur Andersen Audit à Paris. De 1985 à 2006, Véronique Weill a occupé différents postes à responsabilité au sein de JP Morgan Chase Bank à New York en qualité notamment de responsable mondiale des opérations pour la banque d'investissement et responsable mondiale des opérations et de la technologie pour la gestion d'actifs et la clientèle privée.

Elle intègre AXA en juin 2006 en qualité de directrice générale d'AXA Business Services et de directrice de l'excellence opérationnelle. Avant son départ en 2017, elle a également occupé des fonctions de supervision des activités de gestion d'actifs au niveau mondial, ainsi que de *Group Chief Operating Officer* et membre du comité de direction du groupe AXA.

De septembre 2017 à décembre 2020, Véronique Weill est *General Manager* de Publicis Groupe et a la responsabilité de Re : Sources, de l'informatique, de l'immobilier, des assurances et des fusions et acquisitions.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances Holding (SASU), présidente du conseil d'administration, présidente du comité stratégique, membre du comité des rémunérations et des nominations *(depuis avril 2023)*, membre du comité RSE *(depuis septembre 2023)*
- CNP Seguros Holding Brasil (société de droit brésilien), administratrice
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administratrice
- Fondation Gustave Roussy (association), membre du conseil d'administration au collège des donateurs et mécènes, coprésidente du comité de campagne
- Kering (SA cotée), membre du conseil d'administration et administratrice référente indépendante et chargée notamment en coordination avec le président, d'être le porte-parole du conseil auprès des investisseurs sur les questions ESG (environnement, sociale, sociétale, gouvernance), présidente du comité des rémunérations, membre du comité d'audit, membre du comité des nominations et de la gouvernance, membre du comité de développement durable
- Rothschild & Co (SA), membre du conseil de surveillance, présidente du comité des risques, membre du comité des rémunérations, membre du comité d'audit
- Valeo (SA cotée), administratrice et présidente du comité de gouvernance, nominations et responsabilité sociale d'entreprise, présidente du comité des rémunérations, membre du comité d'audit et des risques

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Véronique Weill n'est plus titulaire

- Administratrice de : Translate Plus – Publicis Groupe (Royaume-Uni), BBH Holdings Ltd (Royaume-Uni), Prodigious UK (Royaume-Uni), Fondation George Besse et du Musée du Louvre *(fin en 2020)*
- Salesforce (société cotée de droit américain), membre de l'*Advisory Board* européen *(fin le 31 mars 2022)*

3.2 Directrice générale

Marie-Aude Thépaut

Directrice générale de CNP Assurances

Âge : 40 ans **| Nationalité :** Française

Formation : actuaire certifiée, titulaire d'un master en mathématiques, spécialisation actuarielle (Euro-Institut d'actuariat, Université de Bretagne occidentale, 2006)

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux

Première nomination : 11 janvier 2024

Échéance du mandat en cours : 2028

Parcours professionnel

Marie-Aude Thépaut est entrée chez CNP Assurances en 2006 en qualité d'actuaire. Elle devient, en 2011, responsable d'un service d'actuariat au sein de la direction technique. Elle prend en 2014 la responsabilité du département risques d'assurance, au sein de la direction des risques, avant de devenir directrice du département supervision et coordination des filiales en 2020. En 2021, elle est nommée directrice du pilotage de la performance à la direction financière avant de prendre la tête de la nouvelle *Business Unit* Europe hors France, le 1er juin 2022, et de devenir membre du comité exécutif. Elle a ainsi contribué au développement international de CNP Assurances en fédérant et animant les filiales et succursales européennes (4 filiales et 2 succursales), négociant les partenariats stratégiques et développant le modèle ouvert en Europe.

Marie-Aude Thépaut a été nommée directrice générale de CNP Assurances par le conseil d'administration du 11 janvier 2024.

Autres mandats et fonctions

Au sein du groupe CNP Assurances

- Arial CNP Assurances (SA), présidente du conseil d'administration *(depuis le 19 mars 2024)*
- CNP Seguros Holding Brasil (société de droit brésilien), administratrice *(depuis le 9 février 2024)*
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administratrice *(depuis le 8 février 2024)*
- CNP Assurances Holding (SASU), présidente *(depuis le 11 janvier 2024)*
- Représentant permanent de CNP Assurances, présidente : Lyfe (SASU), Montparvie IV (SASU), Montparvie V (SASU), Sogestop L (SASU), Sogestop K (SASU) *(depuis le 11 janvier 2024)*
- CNP Vita Assicura (société de droit italien), présidente du conseil d'administration *(fin le 30 avril 2024)*
- CNP Santander Insurance Life (société de droit irlandais), administratrice *(fin le 21 mars 2024)*
- CNP Santander Insurance Services Ireland (société de droit irlandais), administratrice *(fin le 21 mars 2024)*
- CNP Santander Insurance Europe (société de droit irlandais), administratrice *(fin le 21 mars 2024)*
- CNP UniCredit Vita (société de droit italien), vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité stratégique *(fin le 29 février 2024)*
- CNP Vita Assicurazione (société de droit italien), présidente du conseil d'administration *(fin le 31 décembre 2023)*

Au sein du groupe La Poste/La Banque Postale :

- La Banque Postale (SA), membre du comité exécutif *(depuis le 11 janvier 2024)*

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Marie-Aude Thépaut n'est plus titulaire

- CNP Partners de Seguros y Reaseguros (société de droit espagnol), vice-présidente du conseil d'administration et membre du comité d'audit et des risques *(fin le 29 décembre 2022)*
- CNP Vita Assicura (société de droit italien), vice-présidente du conseil d'administration *(fin le 25 décembre 2022)*
- L'Age d'Or Expansion (SA), administratrice *(fin le 7 septembre 2021)*
- Assuristance (SASU), membre du conseil de surveillance *(fin le 21 juin 2021)*

3.3 Administrateurs

Yves Brassart

Directeur général adjoint en charge des finances et du développement de La Poste

Âge : 63 ans **| Nationalité :** Française

Formation : Institut d'études politiques, École nationale supérieure des postes et télécommunications, EDHEC

Adresse professionnelle : La Poste, 9 rue du Colonel-Pierre-Avia, 75015 Paris

Appartenance à des comités du conseil d'administration : comité stratégique (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 4 mars 2020

Échéance du mandat en cours : 2025

Taux de présence : conseil d'administration : 92 % ; comité stratégique : 86 %

Parcours professionnel

Yves Brassart a commencé sa carrière au sein du groupe La Poste en 1987 en occupant des postes dans les domaines du *marketing* et commercial jusqu'en 1990. Par la suite, il devient directeur marketing et commercial courrier/colis de 1991 à 1993. En 1994, il est directeur financier de la délégation Ouest du groupe La Poste.

De 1999 à 2006, il occupe le poste de directeur financier des services financiers du groupe La Poste et directeur financier du réseau grand public de 2001 à 2003.

Il est nommé directeur financier de La Banque Postale de 2006 à 2011 et directeur finances et stratégie de La Banque Postale de 2011 à 2014 avec, à partir de septembre 2012, la supervision de la direction des opérations financières. Il est également membre du directoire de La Banque Postale de 2013 à 2014.

Depuis avril 2014, il est directeur général adjoint et directeur financier du groupe La Poste et depuis septembre 2015, il est directeur général adjoint en charge des finances et du développement.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances Holding (SASU), administrateur et membre du comité stratégique *(depuis le 11 avril 2023)*
- GeoPost (SA), administrateur, membre du comité d'audit et des comptes et du comité stratégique
- La Banque Postale (SA), vice-président du conseil de surveillance, membre du comité des comptes, membre du comité des risques et président du comité stratégique
- La Poste (SA), membre du comité exécutif
- La Poste Santé et Autonomie (SASU), membre du comité stratégique
- Poste Immo (SA), administrateur, membre du comité d'audit, président du comité stratégique
- La Poste Telecom (SAS), membre du comité stratégique
- La Poste Ventures (SASU), représentant de La Poste, associée unique
- Siparex Associés (SA), représentant permanent de La Poste, censeur
- Siparex Proximité Innovation (SAS), représentant permanent de La Poste, membre du conseil de surveillance

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Yves Brassart n'est plus titulaire

- La Poste Intrapreneuriat (SAS), président
- LP7 (SAS), président
- LP5 (SAS), président
- Oh My Keys (SAS), président
- LP6 (SAS), président
- LP2 (SAS), président
- Xange Capital (SA), président du conseil de surveillance

Amélie Breitburd

Administratrice de sociétés

Âge : 55 ans **| Nationalité :** Française

Formation : ESSEC, Actuaire IAF

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux

Appartenance à des comités du conseil d'administration : comité d'audit et des risques (membre) ; comité stratégique (membre) ; comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre) ; comité RSE (présidente)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 22 décembre 2021

Échéance du mandat en cours : 2026

Taux de présence : conseil d'administration : 92 % ; comité d'audit et des risques : 100 % ; comité stratégique : 86 % ; comité RSE : 100 %

Parcours professionnel

Amélie Breitburd débute sa carrière en 1992 chez BDO en Audit et Conseil. Elle rejoint en 1996 l'Audit Interne Stratégique International des AGF (devenu Allianz France), puis elle est recrutée par KPMG en 1998. Elle intègre AXA en 2004, initialement au sein du département Plan Budget Résultat du Groupe dont elle devient la directrice en charge des comptes du Groupe, du contrôle de gestion, de l'actuariat et du plan stratégique, avant d'être nommée directrice financière pour la région Asie de 2015 à 2018, basée à Hong Kong, puis directrice financière d'AXA UK et Irlande de 2018 à 2020, basée à Londres. Elle est nommée *CEO* de Lloyd's Europe à Bruxelles du premier semestre 2021 jusqu'à fin décembre 2023.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances Holding (SASU), administratrice, membre du comité d'audit et des risques, membre du comité stratégique *(depuis le 11 avril 2023)*, présidente du comité RSE *(depuis le 27 septembre 2023)*

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Amélie Breitburd n'est plus titulaire

- AXA Bharti Mife, administratrice *(fin en 2018)*
- AXA Bharti GI, administratrice *(fin en 2018)*
- AXA Business Services, administratrice *(fin en 2019)*
- AXA Ireland, administratrice *(fin 2020)*
- AXA Insurance, AXA PPP, directrice financière *(fin en 2020)*
- AXA Tianping, administratrice, présidente du comité des investissements *(fin en 2021)*
- Lloyd's Dubai, directrice générale *(fin en 2022)*
- Lloyd's Europe (Lloyd's Insurance Company – LIC), directrice générale *(fin en décembre 2023)*

Marcia Campbell

Administratrice de sociétés

Âge : 65 ans **| Nationalité :** Britannique

Formation : Licence de français, études commerciales et études des Beaux-Arts, Université d'Édimbourg, MBA Open University

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 promenade Coeur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux

Appartenance à des comités du conseil d'administration : comité d'audit et des risques (membre) ; comité des rémunérations et des nominations (membre) ; comité stratégique (membre) ; comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 22 février 2011

Échéance du mandat en cours : 2024

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ; comité d'audit et des risques : 100 % ; comité des rémunérations et des nominations : 100 % ; comité stratégique : 71 %

Parcours professionnel

Marcia Campbell a débuté sa carrière en 1982 comme conseillère d'un cabinet de conseil en gestion internationale (Proudfoot Plc) dont elle est devenue directrice générale pour le Royaume-Uni en 1988. En 1990, elle entre chez Standard Life Plc où elle occupe, avant de devenir directrice des opérations et présidente-directrice générale d'Asie-Pacifique de 2004 à 2010, différents postes de directrice et notamment : directrice du développement commercial de 1990 à 1993, directrice services aux clients de 1993 à 1996, conseillère générale et directrice des services d'entreprises de 1996 à 2004.

De 2010 à mars 2012, Marcia Campbell est directrice des opérations de Ignis Asset Management, filiale de Phoenix Group Plc. Elle est ensuite, et jusqu'en 2014, présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique du gouvernement écossais.

Marcia Campbell est administratrice de plusieurs sociétés à l'étranger.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances Holding (SASU), administratrice, membre du comité d'audit et des risques, membre du comité stratégique et membre du comité des rémunérations et des nominations *(depuis le 11 avril 2023)*
- Aviva (UK et Irlande), membre du comité indépendant de gouvernance
- Canada Life (Group Great-West Life) (société de droit canadien), administratrice
- Canada Life Limited (Group Great-West Life) (société de droit canadien), administratrice, présidente du comité des risques et membre du comité d'audit
- Canada Life Asset Management (Group Great-West Life), administratrice
- Charles Stanley Group Limited (Raymond James Financial) (société de droit américain), administratrice, présidente du comité des risques et membre du comité d'audit

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Marcia Campbell n'est plus titulaire

- Sainsbury's Bank, administratrice, membre du comité d'audit et risques *(fin en septembre 2019)*
- Woodford Investment Management, consultante *(fin en octobre 2019)*
- Murray International Trust plc (société de droit anglais), présidente du comité d'audit et risques *(fin en avril 2021)*
- Marsh UK et Irlande (Marsh and McLennan Companies) (société de droit américain), administratrice *(fin en août 2021)*

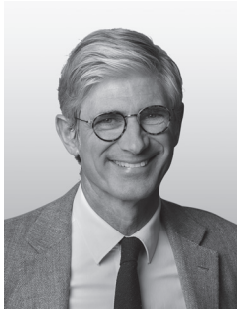

Stéphane Dedeyan

Président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint du groupe La Poste et membre de son comité exécutif

Âge : 58 ans **| Nationalité :** Française

Formation : HEC (1988), Actuaire IAF (1994), INSEAD – Cycle AVIRA (Singapour 2015)

Adresse professionnelle : La Banque Postale, 115 rue de Sèvres, 75275 Paris cedex 06

Appartenance à des comités spécialisés du conseil d'administration : comité stratégique (membre) ; comité des rémunérations et des nominations (membre)

Première nomination : 11 janvier 2024 (1)

Échéance du mandat en cours : 2026

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ; comité des rémunérations et des nominations : 100 %

Parcours professionnel

Stéphane Dedeyan débute sa carrière comme consultant chez Eurosept puis AT Kearney.

En 1996, il rejoint Athéna Assurances, en charge de la construction du pôle de courtage captif CARENE, qui bascule chez AGF/Allianz au moment du rachat d'Athéna.

Il rejoint Generali en 1999 comme inspecteur des risques professionnels au sein de Generali Proximité ; il y est nommé successivement directeur Entreprises et partenariats, directeur commercial, puis directeur général adjoint.

En 2006, il prend la direction générale de Generali Patrimoine et entre au COMEX de Generali France. Il élargit progressivement ses responsabilités à l'ensemble des activités d'épargne, et, pour toutes les activités de Generali en France, au digital, au marketing et à la distribution.

De janvier 2014 à décembre 2017, il est directeur général délégué de Generali France, en charge de toutes les activités d'assurance.

En parallèle, de 2011 à 2017, il préside la Commission des assurances de personnes de la FFA (Fédération française de l'assurance).

Au cours de l'année 2018, il conseille des *start-up* et des fonds d'investissement dans leur stratégie de développement. En octobre 2018, il rejoint le groupe VYV, dont il est nommé directeur général en février 2019.

Il est nommé directeur général de CNP Assurances par le conseil d'administration du 16 février 2021 et prend ses fonctions à l'issue de l'assemblée générale du 16 avril 2021. A partir du 3 août 2023, il assure l'intérim du président du directoire de La Banque Postale, présidence à laquelle il est nommé le 18 octobre 2023, devenant également directeur général adjoint du groupe La Poste, membre de son comité exécutif. Il poursuit par intérim le mandat de directeur général de CNP Assurances jusqu'au 11 janvier 2024.

Autres mandats et fonctions

Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP Assurances Holding (SASU), président *(fin le 11 janvier 2024),* administrateur, membre du comité des rémunérations et des nominations et du comité stratégique *(depuis le 11 janvier 2024)*
- Arial CNP Assurances (SA), président du conseil d'administration *(fin prévue le 19 mars 2024)*
- CNP Seguros Holding Brasil (société de droit brésilien), administrateur *(fin le 9 février 2024)*
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administrateur *(fin le 8 février 2024)*
- XS5 Administradora de Consórcios (société de droit brésilien), vice-président du conseil d'administration *(fin le 7 février 2024)*
- Représentant permanent de CNP Assurances, présidente : Lyfe (SASU), Montparvie IV (SASU), Montparvie V (SASU), Sogestop L (SASU), Sogestop K (SASU) *(fin le 11 janvier 2024)*

Au sein du groupe La Poste/La Banque Postale

- La Banque Postale (SA), membre du directoire *(de novembre 2022 à octobre 2023)* et membre du comité exécutif *(d'avril 2021 à octobre 2023)*
- La Poste Santé et Autonomie (SASU), membre du comité stratégique et investissements *(depuis novembre 2021)*
- Louvre Banque Privée (SA), président du Conseil de Surveillance *(depuis octobre 2023),* vice-président du conseil de surveillance, membre du comité rémunération et nomination *(d'avril 2021 à octobre 2023)*
- La Banque Postale Asset Management (SA à directoire), président du conseil de surveillance *(depuis décembre 2023)*
- L'Envol, le Campus de La Banque Postale (association), vice-président du conseil d'administration *(depuis décembre 2023)*
- CRSF Métropole (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante *(depuis août 2023)*
- CRSF DOM (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante *(depuis août 2023)*
- SCI Tertiaire Saint Romain (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante *(depuis août 2023)*

Autres entités

- Orpéa (SA cotée), représentant permanent de CNP Assurances, administratrice, membre du comité d'audit et des risques et membre du comité des investissements
- Suez (SA), administrateur, membre du comité RSE
- Suez Holding (SAS), membre du comité de surveillance
- Fonds Stratégique de Participations (FSP), président

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Stéphane Dedeyan n'est plus titulaire

Néant

(1) *Ratification de la cooptation proposée à l'assemblée générale du 23 avril 2024*

Sonia de Demandolx

Dirigeante associée de Demandolx_Furtado

Âge : 47 ans **| Nationalité :** Française et brésilienne

Formation : ESCP Business School, licence en droit de l'université Paris X

Adresse professionnelle : Demandolx Furtado Ltda, Rua Leopoldo Couto de Magalhães Junior, 1098 São Paulo, SP 04542 001

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 4 mars 2020

Échéance du mandat en cours : 2024 (1)

Taux de présence : conseil d'administration : 100 %

Parcours professionnel

Sonia de Demandolx a exercé de 1999 à 2004 le métier de banquier-conseil en fusions et acquisitions chez Lazard à Paris. Elle a ensuite rejoint le cabinet de chasseurs de têtes Russell Reynolds Associates, comme consultante spécialisée dans les secteurs services financiers et conseils d'administration. Nommée *Managing Director-Partner* en 2010, elle rejoint en 2011 le bureau de São Paulo de Russell Reynolds Associates, responsable des clients français sur la région. Depuis dix ans au Brésil, elle a fondé en 2014 Demandolx_Furtado, cabinet de chasseurs de têtes spécialisé en recherche et évaluation de cadres dirigeants au Brésil, dont elle est dirigeante associée.

Au cours de sa carrière entre la France et le Brésil, elle a mené plusieurs projets de recrutement et d'évaluation de membres de conseils d'administration et de dirigeants dans des secteurs divers tels que les services financiers, la distribution, les biens de consommation, l'énergie et l'industrie.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances Holding (SASU), administratrice *(depuis le 11 avril 2023)*
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administratrice
- CNP Seguros Holding Brasil (société de droit brésilien), administratrice

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Sonia de Demandolx n'est plus titulaire

Néant

(1) *Renouvellement du mandat jusqu'en 2028 proposé à l'assemblée générale du 23 avril 2024*

Perrine Kaltwasser, représentante permanente de La Banque Postale

Membre du directoire, directrice générale en charge des risques, de la conformité et du secrétariat général du conglomérat financier de La Banque Postale

Âge : 43 ans **| Nationalité :** Française

Formation : École polytechnique, ENSAE

Adresse professionnelle : La Banque Postale, 115 rue de Sèvres, 75275 Paris cedex 06

Appartenance à des comités du conseil d'administration de CNP Assurances : comité d'audit et des risques (membre) ; comité RSE (membre)

Représentante permanente de Sopassure : du 26 septembre 2019 au 17 novembre 2020

Représentante permanente de La Banque Postale : depuis le 18 novembre 2020

Première nomination de La Banque Postale en qualité de membre du conseil d'administration : 18 novembre 2020

Échéance du prochain mandat de La Banque Postale : 2025

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ; comité d'audit et des risques : 100 %

Parcours professionnel

Perrine Kaltwasser devient commissaire-contrôleur des assurances en 2004. Elle a débuté sa carrière en 2004 aux États-Unis à l'Agence financière auprès de l'Ambassade de France en tant que chargée de mission. En 2005, elle rejoint l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles puis exerce à l'EIOPA à partir de 2009, elle fait notamment partie de l'équipe Solvabilité 2 en charge des sujets relatifs au contrôle des groupes et devient chef de projet sur la cinquième étude d'impact sur Solvabilité 2. Elle participe également aux négociations des textes de niveau 2 à la Commission européenne.

Elle rejoint l'ACPR en septembre 2011 en tant que chef de service au sein de la direction du contrôle des établissements mutualistes et des entreprises d'investissement puis la BCE en avril 2014 en tant que chef de division dans la direction générale de la supervision micro-prudentielle.

Elle devient en décembre 2018 directrice de la gestion du capital et du conglomérat à La Banque Postale où elle exerce également les fonctions de directrice adjointe de la gestion du bilan.

Après avoir été directrice des risques du groupe La Banque Postale depuis février 2020, elle a été nommée directrice générale adjointe en charge des risques, de la conformité et du secrétariat général du conglomérat financier le 2 novembre 2021. Le 22 février 2023, elle a été nommée membre du Directoire par le Conseil de surveillance de La Banque Postale.

Elle est représentante permanente de La Banque Postale depuis novembre 2020, précédemment représentante permanente de Sopassure.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances Holding (SASU), représentante permanente de La Banque Postale, administratrice et membre du comité d'audit et des risques *(depuis le 11 avril 2023),* membre du comité RSE *(depuis le 27 février 2024)*
- SFIL, administratrice *(depuis février 2023)*
- La Banque Postale (SA), membre du directoire *(depuis février 2023)*
- Poste Immo (SA), administratrice *(depuis février 2022)*

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Perrine Kaltwasser n'est plus titulaire

Néant

Chahan Kazandjian

Administrateur représentant les salariés

Responsable formation commerciale au sein du pôle relations stratégiques avec La Banque Postale, service ingénierie pédagogique, département appui commercial

Âge : 56 ans **| Nationalité :** Française

Formation : Institut d'études politiques de Paris section Economique et Financière, DEA (Master 2) Stratégie de l'entreprise ESCP/Paris II Assas

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux

Appartenance à des comités du conseil d'administration : comité RSE (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 16 avril 2021

Échéance du mandat en cours : 2025

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ; comité RSE : 100 %

Parcours professionnel

Après Sciences Po Paris (section EcoFi), Chahan Kazandjian a commencé sa carrière dans la gestion hospitalière en janvier 1994 (après concours EDH passé en 1993) au Centre Hospitalier de Rambouillet, en tant qu'assistant du responsable des finances, des relations clientèle et de la communication.

Après une reprise d'études (DEA Stratégie d'Entreprise) en 1996, il rejoint le laboratoire MSD Chibret et supervise le secteur administration des ventes hôpitaux et cliniques France, puis, en 1997, la société de conseil en intégration de systèmes informatiques Mag Info, comme commercial. Après une expérience dans une agence de conseil en *marketing* communication spécialisé dans le marché des seniors, il rejoint, en 2000, Kurt Salmon, conseil en mise en place de solutions informatiques ERP et CRM.

Il s'oriente ensuite vers la formation et exerce, de 2002 à 2006, dans l'éducation nationale en tant qu'enseignant en *marketing*, vente et *management* auprès de sections de BTS commerciaux.

En octobre 2006, il rejoint CNP Assurances en qualité de responsable formation commerciale, d'abord à la direction du développement commercial, puis, depuis 2014 occupe son poste actuel au sein du pôle en charge du partenariat avec La Banque Postale.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances Holding (SASU), administrateur *(depuis le 11 avril 2023)* et membre du comité RSE *(depuis le 27 septembre 2023)*

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Chahan Kazandjian n'est plus titulaire

Néant

Christiane Marcellier

Chief Executive Officer de JD4C Conseil

Âge : 67 ans **| Nationalité :** Française
Formation : Paris IX-Dauphine
Adresse professionnelle : JD4C Conseil, 11 rue Lalo, 75116 Paris
Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 4 mars 2020
Échéance du mandat en cours : 2024 (1)
Taux de présence : conseil d'administration : 100 %

Parcours professionnel

Christiane Marcellier débute sa carrière en tant qu'analyste financier spécialiste des secteurs banque, assurance, *holdings* et immobilier. Elle dirige en parallèle les bureaux d'études de sociétés de Bourse européennes. En 15 années, elle acquiert une expertise reconnue des sociétés cotées (vice-présidence de la SFAF) et une parfaite connaissance des secteurs FIG, ce qui la conduit à intégrer successivement la direction de la stratégie de Paribas en 1997, puis en 2000 celle de la CNCE, devenue BPCE. À ce titre, elle participe aux négociations stratégiques du groupe Caisse d'Epargne notamment autour des métiers de l'assurance et de la création de Sopassure dont elle est administratrice. En 2004, elle dirige la *business unit* assurance du groupe Caisse d'Epargne regroupant sept compagnies d'assurances (dont CNP Assurances), à ce titre est membre de la commission exécutive de la FFSA (devenue FA, France Assureurs).

Après avoir accompagné le développement en Europe du Sud d'ABN AMRO, elle crée JD4C Conseil en 2008, société de conseils et d'investissements dans des projets transformant à composante technologique.

De 2001 à 2018, Christiane Marcellier est successivement cliente, conseil, administratrice et prend la présidence du directoire du groupe de courtage Financière CEP, devenu Kereis, à partir de 2016.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances Holding (SASU), administratrice *(depuis le 11 avril 2023)*
- Audacia (SA cotée), administratrice au sein du conseil d'administration *(fin en 2023)*
- Louvre Banque Privée (SA), administratrice indépendante, membre et présidente du comité des risques, membre du comité d'audit, membre du comité nominations et membre du comité des rémunérations
- Navya (SA cotée), vice-présidente et membre indépendant du conseil de surveillance, membre du comité d'audit *(fin en janvier 2023)*

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Christiane Marcellier n'est plus titulaire

- Financière CEP (SA), présidente du directoire et présidente des différentes filiales du Groupe *(fin en 2018)*
- La Banque Postale Asset Management (SA), administratrice, membre du comité stratégique, du comité d'audit et présidente du comité des rémunérations-nominations *(fin en juin 2020)*
- Ostrum Asset Management (SA), administratrice, présidente du comité *compliance*, risques et contrôle interne, membre du comité d'audit *(fin en mars 2022)*

(1) *Renouvellement du mandat jusqu'en 2028 proposé à l'assemblée générale du 23 avril 2024*

Gaëlle Martinet

Administratrice représentant les salariés

Responsable de l'équipe offre produits au sein de la BU BPCE de CNP Assurances

Âge : 48 ans **| Nationalité :** Française

Formation : DESS Informatique de Gestion, Université Paris IX Dauphine

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux

Appartenance à des comités du conseil d'administration : comité des rémunérations et des nominations (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 1er septembre 2023

Échéance du mandat en cours : 2025

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ; comité des rémunérations et des nominations : 100 %

Parcours professionnel

Gaëlle Martinet a commencé sa carrière au sein de CNP Assurances en 2000, au contrôle de gestion.

De 2002 à 2010, elle participe en tant qu'assistante maîtrise d'ouvrage à la mise en place de l'architecture ODS/DWH pour le périmètre Assurance Individuelle ainsi qu'aux travaux d'alimentation des systèmes l'utilisant (comptabilité, moyens de paiement).

De 2011 à février 2017, en qualité de chef de projet maîtrise d'ouvrage, elle contribue au développement de différents projets (dont la Plateforme Passif Multinorme à l'attention des actuaires, l'outil SOLVAR pour la direction des risques, le chantier SEPA, le magasin fiscal).

En mars 2017, elle intègre la BU BPCE en qualité de chef de projet et prend en charge différents sujets règlementaires et d'évolution des produits

Depuis novembre 2019, elle exerce la fonction de responsable de l'équipe offre produits du partenariat BPCE.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances Holding (SASU), administratrice et membre du comité des rémunérations et des nominations *(depuis le 27 septembre 2023)*

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Gaëlle Martinet n'est plus titulaire

Néant

Nicolas Namias

Président du directoire de BPCE

Âge : 47 ans **| Nationalité :** Française
Formation : diplômé de Standford University, Ecole Nationale d'Administration, ESSEC, Sciences-Po Paris
Adresse professionnelle : BPCE, Tour BPCE Est, 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris
Appartenance à des comités du conseil d'administration : comité stratégique (membre)
Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 7 décembre 2022
Échéance du mandat en cours : 2026
Taux de présence : conseil d'administration : 67 % ; Comité stratégique : 29 %

Parcours professionnel

Nicolas Namias commence sa carrière en 2004 à la direction générale du Trésor du ministère de l'économie et des finances. D'abord chargé de la préparation des sommets financiers internationaux, il est ensuite nommé commissaire du Gouvernement suppléant auprès de l'Autorité des marchés financiers.

En 2008, Nicolas Namias rejoint le groupe BPCE ; il est directeur du pilotage de la banque de proximité et assurance jusqu'en 2012. La même année, il est nommé conseiller technique du Premier ministre pour le financement de l'économie, les entreprises et les affaires économiques internationales.

Nicolas Namias retrouve le groupe BPCE en 2014, en devenant directeur de la stratégie puis directeur financier de Natixis, membre du comité de direction générale. En 2018, Nicolas Namias est nommé membre du directoire de BPCE, d'abord en charge des finances et de la stratégie, et depuis août 2020, comme directeur général de Natixis. Nicolas Namias est président du directoire du groupe BPCE depuis le 3 décembre 2022.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances Holding (SASU), administrateur et membre du comité stratégique *(depuis le 11 avril 2023)*
- Fédération Bancaire Française, président *(depuis le 1er septembre 2023)*
- ODDO BHF, censeur du conseil d'administration *(depuis le 30 mars 2023)*
- Natixis Investment Managers (SA), président du conseil d'administration *(fin le 10 février 2023)*
- Peter J. Solomon (société de droit américain), administrateur *(fin le 7 février 2023)*
- Natixis (SA), président du conseil d'administration *(depuis le 3 décembre 2022)*

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Nicolas Namias n'est plus titulaire

- Natixis Coficiné (SA), administrateur *(fin le 5 mai 2020)*
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), président du conseil d'administration *(fin le 30 septembre 2020)*
- BPCE Services Financiers (SA), président du conseil d'administration *(fin le 15 octobre 2020)*
- CE Holding Participations (SA), administrateur *(fin le 1er décembre 2020)*
- Coface (SA cotée), président du conseil d'administration *(fin le 10 février 2021)*
- Natixis (SA), directeur général *(fin le 2 décembre 2022)*
- Natixis Assurances (SA), président du conseil d'administration *(fin le 8 avril 2022)*
- Natixis Payment Solutions (SA), président du conseil d'administration *(fin le 12 avril 2022)*

Stéphane Pallez

Présidente-directrice générale de La Française des Jeux (société cotée)

Âge : 64 ans **| Nationalité :** Française

Formation : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

Adresse professionnelle : La Française des Jeux, 3-7 quai du Point-du-Jour, 92560 Boulogne-Billancourt Cedex

Appartenance à des comités du conseil d'administration : comité d'audit et des risques (présidente) ; comité stratégique (membre) ; comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 5 avril 2011

Échéance du mandat en cours : 2024

Taux de présence : conseil d'administration : 84 % ; comité d'audit et des risques : 100 % ; comité stratégique : 29 %

Parcours professionnel

Stéphane Pallez a commencé sa carrière en 1984 et a été notamment conseillère technique en charge des dossiers industriels au cabinet du ministre de l'économie et des finances, de 1991 à 1993. Elle a effectué une partie de sa carrière à la Direction générale du Trésor en tant que sous-directrice des assurances entre 1995 et 1998 et sous-directrice en charge des participations de l'État entre 1998 et 2000. Elle est nommée chef du service des Affaires européennes et internationales au sein de la Direction générale du Trésor en 2000 et, à ce titre, présidente du Club de Paris et administratrice de la BEI. En avril 2004, elle est directrice financière déléguée de France Télécom Orange, responsable du financement et de la trésorerie, du *cash management*, de la fiscalité, de l'audit, du *management* des risques, du contrôle interne et de la fraude, de l'information financière.

En 2011, elle est nommée présidente-directrice générale de la Caisse centrale de réassurance.

Stéphane Pallez est présidente-directrice générale de La Française des Jeux depuis novembre 2014.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances Holding (SASU), administratrice, présidente du comité d'audit et des risques et membre du comité stratégique *(depuis le 11 avril 2023)*
- Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMODP), présidente du conseil d'administration
- Eurazeo (SA cotée), membre du conseil de surveillance, présidente du comité d'audit et membre du comité RSE
- Fonds de dotation RAISESHERPAS, administratrice

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Stéphane Pallez n'est plus titulaire

- ENGIE (SA cotée), représentante de l'État, administrateur *(fin le 18 mai 2018)*

Sophie Renaudie

Directrice générale finance & stratégie de La Banque Postale

Âge : 55 ans | **Nationalité :** Française

Formation : DEA modélisation et analyse quantitative

Adresse professionnelle : La Banque Postale, 115 rue de Sèvres, 75275 Paris cedex 06

Appartenance à des comités du conseil d'administration : comité stratégique (membre) ; comité d'audit et des risques (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 30 mai 2023

Échéance du mandat en cours : 2026 (1)

Taux de présence : conseil d'administration : 100 %

Parcours professionnel

Sophie Renaudie est titulaire d'un DEA modélisation et analyse quantitative. Elle commence sa carrière en 1995 à La Poste, en tant que responsable des normes épargne à la direction comptable de La Poste avant de rejoindre Efiposte en 2000, où elle occupera les fonctions de réviseur puis de responsable comptable.

Elle participe au projet de création de La Banque Postale à partir de 2004 et devient à son lancement en 2006 directrice comptable adjointe puis directrice de la gestion de bilan. Elle y exerce également plusieurs mandats d'administrateur de filiales. Elle est nommée en 2016 directrice du contrôle financier du groupe La Poste, en charge du pilotage de la performance financière du Groupe et de la transformation de sa filière de contrôle de gestion (1 100 collaborateurs), et devient entre 2018 et 2023, membre du Conseil de Surveillance de La Banque Postale et de plusieurs de ses comités.

Elle intègre le comité exécutif de La Banque Postale en 2023 en tant que directrice financière du groupe de mai à décembre 2023.

Elle est depuis janvier 2024 directrice générale Finance et Stratégie, membre du directoire de La Banque Postale.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances Holding (SASU), administratrice *(depuis le 30 mai 2023)*, membre du comité stratégique et du comité d'audit et des risques *(depuis le 27 février 2024)*
- Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, représentante permanente de La Banque Postale, membre du conseil de surveillance et membre du comité d'audit
- La Banque Postale Asset Management (SA), membre du conseil de surveillance, présidente du comité d'audit et des risques
- La Banque Postale (SA), membre du conseil de surveillance, du comité des risques, du comité des comptes, du comité stratégique *(fin le 31 mai 2023)*
- Vehiposte, membre du comité de surveillance *(fin le 31 mai 2023)*

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Sophie Renaudie n'est plus titulaire

Néant

(1) *Ratification de la cooptation proposée à l'assemblée générale du 23 avril 2024*

Rose-Marie Van Lerberghe

Administratrice de sociétés

Âge : 77 ans **| Nationalité :** Française

Formation : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration, Insead, École normale supérieure, licenciée d'histoire et agrégée de philosophie

Adresse professionnelle : 33 rue Frémicourt, 75015 Paris

Appartenance à des comités du conseil d'administration : comité des rémunérations et des nominations (présidente) ; comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre) ; comité RSE (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 25 septembre 2013

Échéance du mandat en cours : 2025

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ; comité des rémunérations et des nominations : 100 % ; comité RSE : 100 %

Parcours professionnel

Rose-Marie Van Lerberghe a notamment exercé les fonctions d'inspectrice à l'Inspection générale des affaires sociales, puis celles de sous-directrice de la défense et de la promotion à la Délégation à l'emploi du ministère du Travail.

En 1986, elle rejoint BSN – Danone dans lequel elle occupe divers postes de *management*. Elle est successivement directrice générale de deux filiales, les Verreries de Masnières, regroupant 800 salariés, avec 92 M€ de chiffre d'affaires, de 1990 à 1992, puis de L'Alsacienne, employant 1 000 salariés et réalisant 185 M€ de chiffre d'affaires. Enfin, de 1993 à 1996, elle est directrice générale des ressources humaines du groupe Danone.

En 1996, elle réintègre la fonction publique comme déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle auprès du ministère du Travail et des Affaires sociales.

Par la suite, elle est nommée directrice générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. De 2006 à décembre 2011, elle devient présidente du directoire du groupe Korian.

Présidente du conseil d'administration de l'Institut Pasteur (Fondation) entre 2013 et 2016, elle est ensuite *Senior Advisor* de BPI Group entre 2015 et 2018.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances Holding (SASU), administratrice et présidente du comité des rémunérations et des nominations *(depuis le 11 avril 2023)* et membre du comité RSE *(depuis le 27 septembre 2023)*
- Bouygues (SA cotée), administratrice
- Fondation Paris Université, présidente *(fin en juin 2023)*
- Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph (établissement de santé privé d'intérêt collectif), administratrice
- Klépierre (SA cotée), membre du conseil de surveillance
- Orchestre des Champs-Élysées, présidente du conseil d'administration
- La Française des Jeux (SA cotée), présidente du comité des parties prenantes

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Rose-Marie Van Lerberghe n'est plus titulaire

- BPI Group, *Senior Advisor (fin en 2018)*
- Klépierre (SA cotée), vice-présidente du conseil de surveillance *(fin le 26 avril 2022)*

Philippe Wahl

Président-directeur général de La Poste

Âge : 68 ans **| Nationalité :** Française

Formation : Institut d'études politiques de Paris, DEA d'économie monétaire et financière, École nationale d'administration

Adresse professionnelle : La Poste, 9 rue du Colonel-Pierre-Avia, 75015 Paris

Appartenance à des comités du conseil d'administration : comité des rémunérations et des nominations (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : octobre 1999

Échéance du mandat en cours : 2026

Taux de présence : conseil d'administration : 75 % ; comité des rémunérations et des nominations : 100 %

Parcours professionnel

Philippe Wahl a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État. Chargé de mission en 1986 auprès du président de la Commission des opérations de Bourse (COB), il rejoint en 1989 le cabinet de Michel Rocard, Premier ministre, en tant que conseiller technique chargé des affaires économiques, financières et fiscales. Conseiller du président à la Compagnie bancaire en 1991, Philippe Wahl devient membre du comité directeur en 1992, puis directeur général adjoint en 1994. En 1997, il est responsable des services financiers spécialisés de Paribas et membre du comité exécutif. En 1999, il est nommé directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE).

À ce titre, il a été désigné en qualité de président de Sopassure, président du conseil d'administration d'Ecureuil assurances IARD et membre du conseil de surveillance de CDC IXIS et de CNP Assurances. Nommé directeur général du groupe Havas en 2005, il devient vice-président du groupe Bolloré en 2006. En janvier 2007, Philippe Wahl intègre la *Royal Bank of Scotland* (RBS) en qualité de directeur général pour la France. En mars 2008, il est nommé conseiller du *Board Global Banking and Markets* RBS à Londres. En décembre 2008, il devient directeur général de la RBS pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

De janvier 2011 à septembre 2013, il est président du directoire de La Banque Postale et directeur général adjoint du groupe La Poste.

Depuis septembre 2013, Philippe Wahl est président-directeur général de La Poste.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances Holding (SASU), administrateur et membre du comité des rémunérations et des nominations *(depuis le 11 avril 2023)*
- GeoPost (SA), président du conseil d'administration
- Institut Montaigne (association), membre du comité directeur
- La Banque Postale (SA), président du conseil de surveillance, membre du comité des nominations et de la gouvernance
- La Poste Santé et Autonomie (SASU), membre du comité stratégique et des investissements
- L'Envol, le campus de La Banque Postale (association), administrateur
- Poste Immo (SA), représentant permanent de La Poste, administratrice

Autres mandats et fonctions occupés de 2018 à 2022 dont Philippe Wahl n'est plus titulaire

- Sopassure (SA), administrateur *(fin le 2 janvier 2020)*

Chapitre

4

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances relève de la responsabilité des instances de gouvernance (conseil d'administration et assemblée générale) et suit un processus décisionnel conforme aux recommandations du code AFEP-MEDEF et aux dispositions législatives prévues par l'article L. 22-10-8 du code de commerce.

4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération approuvée par le conseil d'administration en application du régime de gouvernance Solvabilité 2, qui formalise l'ensemble des principes en matière de rémunération applicables aux salariés, aux preneurs de risques [1] et aux mandataires sociaux de CNP Assurances.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est arrêtée par le conseil d'administration.

Elle respecte l'intérêt social de la société car elle est étroitement liée aux travaux effectivement réalisés par ces mandataires et à leur concrète implication.

Il est à noter que la rémunération définie est très mesurée par rapport aux pratiques de la plupart des sociétés cotées du SBF 120.

La politique de rémunération des mandataires sociaux fixe à la directrice générale des objectifs visant à développer CNP Assurances sur le long terme, contribuant ainsi à la pérennité de la société. De fait, elle s'inscrit dans la stratégie de CNP Assurances, déterminant des objectifs s'y rapportant.

Politique de rémunération de la directrice générale

Principes

La directrice générale bénéficie d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable.

Elle bénéficie des contrats de prévoyance et de frais de soins de santé mis en place au sein de CNP Assurances et d'un véhicule de fonction.

En cas d'événement particulier le justifiant, le conseil d'administration se réserve la possibilité de décider d'une attribution complémentaire de rémunération. Le cas échéant, cette attribution éventuelle au dirigeant mandataire social est dûment motivée par le conseil d'administration.

En cas de survenance de circonstances exceptionnelles non prises en compte ou reflétées dans les paramètres, critères ou références prévus initialement et dans la présente politique pour la rémunération variable annuelle, le conseil d'administration, sur recommandation du comité des rémunérations et des nominations, pourra décider d'adapter et ajuster ces paramètres, critères ou références, notamment à la hausse ou à la baisse, pour justement prendre en compte l'impact de ces circonstances.

Dans une telle hypothèse, le conseil d'administration veillera à ce que l'objet de ces adaptations (i) vise à rétablir raisonnablement l'équilibre ou l'objectif initialement recherché, ajusté de l'impact attendu de l'événement sur la période concernée et (ii) permette de rester en phase avec l'intérêt, la stratégie et les perspectives de la société. La justification et l'explication des adaptations décidées feront l'objet d'une communication.

(1) *Personne dont l'activité a un impact sur le profil de risque de l'entreprise, en ce compris les dirigeants effectifs et les responsables des quatre fonctions clés*

Afin que la rémunération de la directrice générale soit adaptée à la stratégie de l'entreprise et à une gestion saine et efficace des risques, sa rémunération variable est :

Flexible	L'application de ce principe peut conduire, le cas échéant, à l'absence du versement de la composante variable de la rémunération.
Différée	L'application du principe de différé conduit à ce que 40 % du montant de la part variable décidée en N + 1 au titre de l'année N, soient différés sur trois ans : 20 % en N + 2, 10 % en N + 3, 10 % en N + 4.
Conditionnelle et modulable	L'application du principe de conditionnalité et de modularité doit permettre un ajustement à la baisse pour exposition aux risques actuels et futurs, tenant compte du profil de risque de l'entreprise et du coût du capital. L'application de ce principe à la rémunération de la directrice générale conduit à prendre en compte : • les conditions liées à la performance (objectifs quantifiables et qualitatifs) et à appliquer, le cas échéant, la règle posée pour tous les « preneurs de risques » selon laquelle si le résultat net part du Groupe (RNPG) est négatif sur un exercice N, le versement de la moitié des parts variables différées qui auraient dû être versées en N + 1 est reporté à l'année suivante. Si le RNPG de l'exercice N + 1 ne vient pas compenser en totalité la perte constatée en N, les montants reportés sont définitivement perdus ; • les conditions liées au respect des règles internes et externes et de la déontologie. La directrice générale perdra tout ou partie de la part différée de la rémunération en cas de sanction disciplinaire, mesure de nature équivalente ou acte formalisé motivés par le non-respect des règles internes (règles de procédure, d'éthique ou de déontologie) ou externes.

Règles arrêtées par le conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration arrête la rémunération fixe et la rémunération variable accordées au titulaire du mandat social de directeur général, en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantifiables déterminés par le conseil d'administration.

Pour 2023, la rémunération maximale fixe du directeur général alors en fonction a été arrêtée à 450 000 € et sa rémunération variable a été fixée à un plafond de 100 000 €, cette diminution du montant du plafond, par rapport à 2022, ayant été décidée au regard du mandat de membre du directoire de La Banque Postale occupé par le directeur général de CNP Assurances alors en fonction, qui lui a permis à ce titre de bénéficier d'une rémunération fixe de 50 000 € et d'une rémunération variable cible de 50 000 €.

Pour 2024, la rémunération fixe de la directrice générale a été arrêtée à 400 000 € et sa rémunération variable fixée à un plafond de 150 000 €.

Le détail des règles arrêtées par le conseil d'administration et leur traduction en termes d'éléments de rémunération versés ou attribués sont indiqués ci-après.

Politique de rémunération de la présidente du conseil d'administration

Principes

La rémunération de la présidente du conseil d'administration de CNP Assurances est composée d'une rémunération fixe, sans part variable. Elle peut bénéficier du régime de prévoyance et de frais de soins de santé mis en place au sein de CNP Assurances et d'un avantage en nature sous la forme d'un véhicule de fonction.

Règles arrêtées par le conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration détermine la rémunération de sa présidente. Inchangée entre 2012 et 2015, portée de 250 000 € à 280 000 € en 2016, elle a été réajustée en 2020 à 350 000 €, montant conservé en 2022 et en 2023. Pour 2024, le conseil d'administration réuni le 27 février 2024 a approuvé la proposition du comité des rémunérations et des nominations fixant le montant de la rémunération annuelle de la présidente à 395 000 €.

La présidente ne perçoit aucune rémunération liée à sa participation aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

Politique de rémunération des administrateurs

Principes

La rémunération allouée aux administrateurs s'inscrit dans le cadre d'une dotation globale votée par les actionnaires en assemblée générale.

Le niveau de cette dotation s'élevait à 830 000 € par an depuis 2015 (assemblée générale du 28 avril 2016). À l'assemblée générale du 22 avril 2022, les actionnaires ont relevé cette dotation à 1 500 000 € par an au titre des exercices 2022 et suivants.

Le critère de répartition est fondé sur la participation effective aux séances, avec l'attribution d'une rémunération fixe qui est doublée par présidence de chaque réunion d'un comité spécialisé du conseil d'administration.

Règles arrêtées par le conseil d'administration

En 2023, le niveau d'attribution a été fixé comme suit :

- 3 800 € par réunion du conseil d'administration et 3 050 € pour les réunions des comités spécialisés pour chaque participation effective ;
- 3 050 € par présidence de chaque réunion d'un comité spécialisé du conseil d'administration.

Conformément à une décision du conseil d'administration du 18 décembre 2007, il est procédé au paiement des administrateurs selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre, intervient au début de l'année suivante.

4.2 Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux

Tableau 1 (AFEP-MEDEF)

Tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social *(exprimées en euros)*

Présidence du conseil d'administration

Rémunérations versées à Véronique Weill, présidente du conseil d'administration depuis le 31 juillet 2020

	2022	2023
Rémunérations dues au titre de l'exercice *(tableau 2)*	350 000	350 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(tableau 4)*	Aucune	Aucune
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(tableau 6)*	Aucune	Aucune
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Aucune	Aucune
TOTAL	**350 000**	**350 000**

Direction générale

Rémunérations versées à Stéphane Dedeyan, directeur général du 16 avril 2021 au 11 janvier 2024

	2022	2023
Rémunérations dues au titre de l'exercice *(tableau 2)*	600 000	550 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(tableau 4)*	Aucune	Aucune
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(tableau 6)*	Aucune	Aucune
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Aucune	Aucune
TOTAL	**600 000**	**550 000**

Tableau 2 (AFEP-MEDEF)

Tableau récapitulatif des rémunérations (brutes) de chaque dirigeant mandataire social *(exprimées en euros)*

Présidence du conseil d'administration

Rémunérations dues/versées à Véronique Weill, présidente du conseil d'administration depuis le 31 juillet 2020

	2022		2023	
	Dues [1]	Versées [2]	Dues [1]	Versées [2]
Rémunération fixe	350 000	350 000	350 000	350 000
Rémunération variable annuelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération allouée aux administrateurs	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	**350 000**	**350 000**	**350 000**	**350 000**

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de Véronique Weill

2022	2023
Rémunérations fixe et variable La rémunération annuelle de Véronique Weill, au titre de 2022, décidée par le conseil d'administration du 16 février 2022, a été fixée à 350 000 €	**Rémunérations fixe et variable** La rémunération annuelle de Véronique Weill, au titre de 2023, décidée par le conseil d'administration du 15 février 2023, a été fixée à 350 000 €
Rémunération allouée aux administrateurs n/a	**Rémunération allouée aux administrateurs** n/a
Avantages en nature Véronique Weill ne dispose d'aucun avantage en nature	**Avantages en nature** Véronique Weill ne dispose d'aucun avantage en nature
Régime de prévoyance et de frais de soins de santé mis en place au sein de CNP Assurances Véronique Weill bénéficie de ce dispositif	**Régime de prévoyance et de frais de soins de santé mis en place au sein de CNP Assurances** Véronique Weill bénéficie de ce dispositif

Direction générale

Rémunérations dues/versées à Stéphane Dedeyan, directeur général du 16 avril 2021 au 11 janvier 2024

	2022		2023	
	Dues [1]	Versées [2]	Dues [1]	Versées [2]
Rémunération fixe	450 000	450 000	450 000	450 000
Rémunération variable annuelle	150 000	62 475	100 000	110 825
Rémunération exceptionnelle [3]	0	60 000	0	-
Rémunération allouée aux administrateurs	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Avantages en nature [4]	0	12 958	0	13 857
TOTAL	**600 000**	**585 433**	**550 000**	**574 682**

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versée au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

(3) Conformément à l'article L. 22-10-8 III alinéa 2 du code de commerce et compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à l'offre publique d'achat simplifiée annoncée par La Banque Postale

(4) Ce montant est relatif au contrat d'assurance perte d'emploi du dirigeant destinée à couvrir Stéphane Dedeyan à compter de 2022

Informations complémentaires relatives aux rémunérations 2022 de Stéphane Dedeyan

Rémunération fixe 2022

La partie fixe de la rémunération de Stéphane Dedeyan a été fixée au titre de l'exercice 2022 par le conseil d'administration du 16 février 2022 à 450 000 € bruts annuels.

Rémunération variable 2022

La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre des objectifs de l'exercice 2022 a été fixée lors de la réunion du conseil d'administration du 16 février 2022 à 150 000 €, soit 33,33 % de la partie fixe.

Le conseil d'administration a également fixé en 2022 les objectifs servant à arrêter en 2023 cette partie variable de la rémunération telle que décrite dans le tableau ci-après.

En 2023, sur la base du travail d'analyse entre l'objectif fixé et le résultat constaté mené par le comité des rémunérations et des nominations du 14 février 2023, le conseil d'administration du 15 février 2023 a décidé de fixer la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2022 à 150 000 €.

Régime de prévoyance et de frais de soins de santé mis en place au sein de CNP Assurances

Stéphane Dedeyan a bénéficié du régime de prévoyance et de frais de soins de santé.

Informations complémentaires relatives à la rémunération variable de Stéphane Dedeyan due en 2022 au titre de 2022

	Poids en %	Seuils/objectif fin 2022	Résultats 2022	Taux d'atteinte	Variable
OBJECTIFS QUANTIFIABLES					
Résultat Brut d'Exploitation	30 %	• 100 % si RBE ≥ 3 280 M€ • 50 % si 3 150 M€ < RBE < 3 280 M€	3 437 M€	100 %	45 K€
Accroissement du Résultat Brut d'Exploitation à l'international à change constant	15 %	• 100 % si accroissement > 190 M€	250 M€	100 %	22,5 K€
Taux en UC France Epargne	15 %	• 110 % si ≥ 30 % • 100 % si ≥ 29 % < 30 %	Taux d'UC dans la collecte Epargne : 31,5 % Taux d'UC dans le chiffre d'affaires IFRS Ep./Retraite : 32,5 %	110 %	24,75 K€
OBJECTIFS QUALITATIFS					
1. Atteindre les KPIs de la raison d'être et les objectifs de la politique RSE	7,5 %			100 %	11,25 K€
2. Finaliser la feuille de route stratégique en vue de la transformation du modèle	10 %			100 %	15 K€
3. Finaliser l'opération Concorde	12,5 %			100 %	18,75 K€
4. Mener à bien l'opération Artémis dans la satisfaction de toutes les parties prenantes					
5. Poursuivre la mise en place du dispositif de contrôle des risques et de conformité, en particulier au Brésil	5 %			100 %	7,5 K€
6. Refonder le contrat social	5 %			100 %	7,5 K€
TOTAL	**100 %**			**101,5 %**	**152,25 K€**

Informations complémentaires relatives aux rémunérations 2023 de Stéphane Dedeyan

Rémunération fixe 2023

La partie fixe de la rémunération de Stéphane Dedeyan a été fixée au titre de l'exercice 2023 par le conseil d'administration du 15 février 2023 à 450 000 € bruts annuels.

Rémunération variable 2023

La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre des objectifs de l'exercice 2023 a été fixée lors de la réunion du conseil d'administration du 15 février 2023 à 100 000 €, soit 22,22 % de la partie fixe.

Le conseil d'administration a fixé, lors de sa réunion du 24 mai 2023, les objectifs servant à arrêter en 2024 cette partie variable de la rémunération telle que décrite dans le tableau ci-après.

Au regard du mandat de membre du directoire de La Banque Postale qu'il occupait début 2023, il a été décidé en début d'année 2023 que Stéphane Dedeyan bénéficierait d'une rémunération de La Banque Postale, d'un montant fixe de 50 000 € et d'un montant variable cible de 50 000 €. Les versements reçus au titre de La Banque Postale pour l'exercice 2023 sont mentionnés dans le DEU 2023 de La Banque Postale.

Régime de prévoyance et de frais de soins de santé mis en place au sein de CNP Assurances

Stéphane Dedeyan bénéficie du régime de prévoyance et de frais de soins de santé.

Contrat d'assurance perte d'emploi du dirigeant

Ce contrat prévoit une rémunération de 70 % du revenu net fiscal professionnel de son mandat de directeur général pendant une période de 12 puis de 24 mois.

Dispositif d'indemnités de départ

Les principales caractéristiques de ce dispositif sont les suivantes :

- l'indemnité n'est pas versée en cas de démission à son initiative ni de révocation pour faute grave ou lourde ;
- si la révocation intervient avant le terme de son mandat, l'indemnité est égale à 24 mois de la rémunération fixe brute versée selon des conditions de performance ;
- entre six mois et deux ans d'exercice de mandat, le versement de l'indemnité est subordonné à la réalisation de la condition de performance appréciée sur la base de l'exercice précédent ou celui en cours, privilégiant celui au cours duquel l'intéressé a été le plus présent ;
- si la révocation intervient après deux ans d'exercice de mandat, le versement de l'indemnité est subordonné à la réalisation de la condition de performance fixée à 80 % de l'atteinte des objectifs lors des deux derniers exercices.

Informations complémentaires relatives à la rémunération variable de Stéphane Dedeyan due en 2023 au titre de 2023

	Poids en %	Seuils/objectifs fin 2022	Résultats	Taux d'atteinte	Variable
OBJECTIFS QUANTIFIABLES					
Objectifs financiers					
Résultat Net Part du Groupe	15 %	Supérieur à 1,8 Md€ (atteinte de 120 % de l'objectif)/entre 1,5 Md€ et 1,8 Md€ (atteinte de 100 % de l'objectif)/entre 1,35 Md€ et 1,5 Md€ (atteinte de 80 % de l'objectif)	1 733 M€	100 %	15 K€
Résultat Brut d'Exploitation Groupe hors effets spécifiques de marché	20 %	Supérieur à 2,6 Md€ (atteinte de 120 % de l'objectif)/entre 2,3 Md€ et 2,6 Md€ (atteinte de 100 % de l'objectif)/entre 2,2 Md€ et 2,3 Md€ (atteinte de 80 % de l'objectif)	2,8 Md€	120 %	24 K€
Préservation des fonds propres Groupe	15 %	Fonds propres Groupe supérieurs à 16 Md€	19,1 Md€	100 %	15 K€
Objectifs extra-financiers					
Atteindre les KPIs de la raison d'être • Encours d'investissements verts • Parité parmi les cadres de direction • Taux d'effort du client	10 %	• Au moins 26,5 Md€ fin 2023 (Groupe) • Au moins 40 % de femmes fin 2023 (France) • < 2,2/5 (moyenne annuelle 2023 (France)	• 27,7 Md€ • 40 % • 2,3/5	70 %	7 K€
OBJECTIFS QUALITATIFS					
Ecrire une histoire de France	10 %				10 K€
Poursuivre le développement du modèle à l'international en identifiant les meilleures opportunités	10 %				10 K€
Continuer à mettre en place le modèle à haute valeur ajoutée	7,5 %				7,5 K€
Finaliser la refondation du contrat social, en travaillant sur ses trois composantes	5 %				5 K€
Continuer à renforcer l'environnement de contrôle et la gestion des risques	7,5 %				7,5 K€
TOTAL	**100 %**			**101 %**	**101 K€**

Informations complémentaires relatives à la rémunération variable 2024 de Marie-Aude Thépaut

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 janvier 2024, a pris acte de la décision du comité des rémunérations et des nominations de définir les objectifs de la partie variable de la rémunération 2024 de la directrice générale lors d'une réunion ultérieure du comité des rémunérations et des nominations.

Tableau 3 (AFEP-MEDEF)

Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non exécutifs

	Rémunérations versées aux administrateurs en 2022 *(en €)*		Rémunérations versées aux administrateurs en 2023 *(en €)*		
Membres du conseil d'administration	**Au titre du 2nd semestre 2021**	**Au titre du 1er semestre 2022**	**Au titre du 2nd semestre 2022**	**Au titre du 1er semestre 2023**	**Bénéficiaire**
Véronique Weill (1)	-	-	-	-	-
Perrine Kaltwasser (LBP) (2)	38 800	37 100	36 500	31 950	LBP
Philippe Wahl (2)	14 450	29 800	18 700	21 300	LBP
Philippe Heim (2)	35 750	29 500	25 700	28 150	LBP
Tony Blanco (2)	18 250	-	-	-	LBP
Yves Brassart (2)	28 900	30 100	26 000	25 100	LBP
Bertrand Cousin	-	22 800	19 000	22 800	LBP
Nicolas Eyt (2)	32 700	37 100	43 500	41 100	LBP
François Géronde	15 200	26 600	11 400	11 400	LBP
Sophie Renaudie	-	-	-	3 800	LBP
Sonia de Demandolx	26 600	26 600	19 000	22 800	L'intéressée
Christiane Marcellier	26 600	26 600	19 000	22 800	L'intéressée
Laurent Mignon (2)	32 700	18 700	3 800	-	BPCE
Jean-Yves Forel (2)	24 350	-	-	-	BPCE
Jean-François Lequoy (2)	6 850	-	-	-	BPCE
Nicolas Namias (2)	-	-	-	18 250	BPCE
Amélie Breitburd (2)	-	75 600	64 500	34 250	L'intéressée
Marcia Campbell (2)	63 200	75 600	67 700	43 400	L'intéressée
Stéphane Pallez (2)	75 400	78 800	64 500	36 550	L'intéressée
Rose-Marie Van Lerberghe (2)	63 950	72 100	47 000	35 000	L'intéressée
Chahan Kazandjian	48 700	47 000	40 000	22 800	Organisation syndicale
Laurence Guitard(2)	47 950	61 300	43 500	28 900	Organisation syndicale
TOTAL	**600 350**	**695 300**	**549 800**	**450 350**	

(1) La participation de Véronique Weill aux réunions du conseil d'administration et des comités spécialisés de CNP Assurances ne donne pas lieu à rémunération conformément aux décisions du conseil d'administration prises sur recommandation de son comité des rémunérations et des nominations

(2) Administrateur également membre d'un comité spécialisé sur tout ou partie de la période comprise entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2023

Il est précisé que les deux administrateurs représentant les salariés sont titulaires d'un contrat de travail au sein de la société et perçoivent à ce titre une rémunération qui n'a pas de lien avec l'exercice de leur mandat. En conséquence, cette rémunération n'est pas communiquée.

Il est aussi précisé qu'en 2023, Sonia de Demandolx s'est vu attribuer 150 076 reals au titre de son mandat d'administratrice de la société Holding XS1 et 270 674 reals au titre de son mandat d'administratrice de la société CNP Seguros Holding Brasil.

Tableau 4 (AFEF-MEDEF) *

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

Tableau 5 (AFEP-MEDEF) *

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

Tableau 6 (AFEP-MEDEF) *

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 7 (AFEP-MEDEF) *

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social exécutif

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

* *Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances*

Tableau 8 (AFEP-MEDEF) *

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 9 (AFEP-MEDEF) *

Historique des attributions d'actions de performance

Information sur les actions de performance	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 10 (AFEP-MEDEF)

Récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social exécutif

Sans objet.

Tableau 11 (AFEP-MEDEF)

Précisions sur la situation de la présidente du conseil d'administration et du directeur/de la directrice général(e)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Véronique Weill								
Présidente du conseil d'administration								
Début de mandat : 31/07/20								
Fin de mandat : AG 2025 statuant sur les comptes 2024		X		X		X		X
Stéphane Dedeyan								
Directeur général								
Début de mandat : 16/04/21								
Fin de mandat : 11/01/24		X		X	X			X
Marie-Aude Thépaut								
Directrice générale								
Début de mandat : 11/01/24								
Fin de mandat : 2028	X			X		X		X

Tableau 12

Tableaux des ratios au titre du I. 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du code de commerce [1]

Présidence du conseil d'administration

(montants exprimés en euros)	2019	2020	2021	2022	2023
Rémunération du président [1] [2]	280 000	298 260	350 000	350 000	350 000
Évolution (en %) de la rémunération du président du conseil d'administration	0 %	7 %	17 %	0 %	0 %
INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ [3]					
Rémunération moyenne des salariés	60 468	62 324	63 181	65 121	67 607
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	- 3 %	3 %	1 %	1 %	4 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	4,6	4,8	5,5	5,4	5,2
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	3 %	3 %	16 %	- 3 %	- 4 %
Rémunération médiane des salariés	50 128	50 499	54 420	56 152	58 889
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	5,6	5,9	6,4	6,2	5,9
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	1 %	6 %	9 %	- 3 %	- 5 %
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI					
La structure internationale de notre Groupe ne permet pas de fournir des informations compilables sur un périmètre élargi (zones Amérique latine, zones Europe)					
PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ [4]					
Critère financier	1 412 M€	1 350 M€	1 552 M€	1 939 M€	[5]
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	3 %	- 4 %	15 %	25 %	[5]

(1) Noms des présidents du conseil d'administration :
- 2019 : Jean-Paul Faugère
- 2020 : Jean-Paul Faugère et Véronique Weill (au prorata de leurs mandats respectifs)
- 2021, 2022 et 2023 : Véronique Weill

(2) Rémunération totale versée et attribuée au dirigeant au cours de l'exercice
Eléments de rémunération retenus : rémunération fixe + variable + avantages en nature
Rémunérations prises en compte sur une base brute

(3) Il s'agit des ratios calculés sur la base des rémunérations des salariés de la société, qui représentent 96 % des effectifs de France, soit un périmètre représentatif de l'activité en France

(4) La performance de la société est appréciée sur la base du RNPG

(5) Changement de normes en 2023 (IFRS 17, IFRS 19), avec une année de transition en 2022.
Performance de la société 2023 : 1 717 Md€ (RNPG), soit + 47 % par rapport à 2022 (RNPG 1 171 Md€)

(1) CNP Assurances se réfère aux lignes directrices de l'AFEP actualisées en février 2021 pour construire sa méthodologie

Direction générale

(montants exprimés en euros)	2019	2020	2021	2022	2023
Rémunération du directeur général [1] [2]	400 000	430 000	487 148	585 433	574 682
Évolution (en %) de la rémunération du directeur général	- 12 %	7 %	13 %	20 %	- 2 %
INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ [3]					
Rémunération moyenne des salariés	60 468	62 324	63 181	65 121	67 607
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	- 3 %	3 %	1 %	3 %	4 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	6,6	6,9	7,7	9,0	8,5
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 10 %	5 %	12 %	17 %	- 5 %
Rémunération médiane des salariés	50 128	50 499	54 420	56 152	58 889
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	8	8,5	9	10,4	9,8
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 11 %	6 %	5 %	16 %	- 6 %
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI					
La structure internationale de notre Groupe ne permet pas de fournir des informations compilables sur un périmètre élargi (zones Amérique latine, zones Europe)					
PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ [4]					
Critère financier	1 412 M€	1 350 M€	1 552 M€	1 939 M€	[5]
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	3 %	- 4 %	15 %	25 %	[5]

(1) Noms des directeurs généraux :
- 2019 et 2020 : Antoine Lissowski
- 2021 : Antoine Lissowski et Stéphane Dedeyan (au prorata de leurs mandats respectifs)
- 2022 et 2023 : Stéphane Dedeyan

(2) Rémunération totale versée et attribuée au dirigeant au cours de l'exercice
Eléments de rémunération retenus : rémunération fixe + variable + avantages en nature
Rémunérations prises en compte sur une base brute

(3) Il s'agit des ratios calculés sur la base des rémunérations des salariés de la société, qui représentent 96 % des effectifs de France, soit un périmètre représentatif de l'activité en France

(4) La performance de la société est appréciée sur la base du RNPG

(5) Changement de normes en 2023 (IFRS 17, IFRS 19), avec une année de transition en 2022.
Performance de la société 2023 : 1 717 Md€ (RNPG), soit + 47 % par rapport à 2022 (RNPG 1 171 Md€)

Chapitre

5

Autres informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

5.1 Informations sur les conventions conclues par les sociétés contrôlées dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce

Il n'y a pas eu, sur l'exercice 2023, de conventions relevant de l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce, c'est-à-dire de conventions (hormis celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des administrateurs, le directeur général ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de CNP Assurances et, d'autre part, une société contrôlée par CNP Assurances.

5.2 Tableau récapitulatif des délégations données par l'assemblée générale au conseil d'administration

PÉRIODE DE VALIDITÉ ET UTILISATION AU COURS DES EXERCICES 2022 ET 2023

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée par l'assemblée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours des exercices 2022 et 2023
Augmentation de capital	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires	Accordée par l'AGM du 22 avril 2022, 36e résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 22 juin 2024)	137 324 M€ (en valeur nominale) dans la limite du plafond global des augmentations : 137 324 M€ (en valeur nominale)	Néant
	Augmenter le capital par émission d'obligations super-subordonnées convertibles contingentes avec suppression du droit préférentiel de souscription	Accordée par l'AGM du 22 avril 2022, 37e résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 22 juin 2024)	10 % du capital social par an à la date de la mise en œuvre de l'autorisation et dans la limite du plafond global des augmentations : 137 324 M€ (en valeur nominale)	Néant
Rachat d'actions propres de la société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par l'AGM du 22 avril 2022, 35e résolution Échéance : AG statuant sur les comptes 2022 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 22 octobre 2023) *	10 % du capital social à la date de l'assemblée générale	Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023, auto-détention de 374 074 actions, représentait 0,05 % du capital social
Opération en faveur des salariés ** du Groupe	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe de CNP Assurances avec suppression du droit préférentiel de souscription	Accordée par l'AGM du 22 avril 2022, 38e résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 22 juin 2024)	3 % du capital social à la date de la mise en œuvre de l'autorisation et dans la limite du plafond global des augmentations : 137 324 M€ (en valeur nominale)	Néant
	Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés	Accordée par l'AGM du 16 avril 2021, 28e résolution et pour une durée de 38 mois (soit le 16 juin 2024)	0,5 % du capital social à la date de la mise en œuvre de l'autorisation	Néant

* *Compte tenu du retrait de la cote des actions CNP Assurances, cette délégation est devenue sans objet. Son renouvellement ne sera pas demandé à la prochaine assemblée générale de CNP Assurances*

** *Au 31 décembre 2022, l'actionnariat salarié CNP Assurances a disparu dans le cadre de l'Offre publique d'achat simplifiée initiée par La Banque Postale et du retrait obligatoire des actions CNP Assurances de la cote réalisé le 20 juin 2022*

5.3 Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales dans les conditions prévues par la loi. Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'assemblée générale figurent à l'article 26 des statuts de CNP Assurances.

5.4 Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations ci-dessous, en date du 31 décembre 2023, sont données dans le cadre et à l'effet de répondre aux dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce :

- la structure du capital de la Société est présentée dans le rapport de gestion, étant précisé qu'au 31 décembre 2023, CNP Assurances Holding détient 99,95 % du capital et 100 % des droits de vote de CNP Assurances (à l'exception de l'action prêtée à CNP Assurances IARD) ;
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote, en dehors des dispositions prévues par l'article 11.3 des statuts en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration de franchissement du seuil de 0,5 % en capital ou en droit de vote : sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social, les actions excédant la fraction qui aurait du être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la déclaration de régularisation) ;
- les participations directes ou indirectes dans le capital dont la société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 (déclaration de franchissement de seuils) et L. 233-12 du code de commerce sont décrites dans le rapport de gestion ;
- il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- il n'existe pas de mécanismes de fonctionnement prévus dans le système d'actionnariat du personnel de la société quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ;
- il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration comportent comme seules spécificités celles prévues dans les statuts relatives aux administrateurs représentant les salariés dont la nomination ne relève ni du conseil d'administration ni de l'assemblée générale ;
- les pouvoirs du conseil d'administration concernant l'émission ou le rachat d'actions figurent au chapitre 5.2 ;
- la société peut être amenée à conclure des accords contenant des clauses pouvant entraîner, sous certaines conditions, leur résiliation anticipée en cas de changement de contrôle de la société, dont certains pourraient être, selon la société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Certains accords conclus par CNP Assurances comportent une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner leur échéance anticipée ou modification, notamment des accords de bancassurance avec certains partenaires ;
- il n'existe pas d'accord prévoyant le versement d'une indemnité aux salariés ou aux administrateurs s'ils démissionnent ou sont licenciés ou révoqués sans cause réelle et sérieuse ou si leurs fonctions prennent fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Conception et réalisation
Contact : fr_content_and_design@pwc.com
Crédits photos : couverture et page 3 : Getty/Skynesher.

Assurons un monde plus ouvert

CNP assurances

CNP Assurances I Siège social : 4, promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux I Tél. : 01 42 18 88 88 I www.cnp.fr
Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré – 341 737 062 RCS Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances